104e Année — N° 49 — LE NUMÉRO : VINGT CENTIMES — Dimanche 3 Décembre 1933

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

	A nos Bureaux	Par Poste
Un an	10	12
Six mois	6	7

On s'abonne aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. — L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'avis contraire.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION
SENLIS -:- 9, Place Henri-IV, 9 -:- SENLIS
TÉLÉPHONE N° 4 — Compte Chèques-Postaux Paris 478-50
Directeur Commercial : B. VIGNON

PRIX DES INSERTIONS
Annonces légales.....
Ventes volontaires. — Publicités commerciales. — Demandes et offres d'emplois
(Pour tous renseignements écrire au journal)
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

La situation exige un Gouvernement d'Union Nationale

La situation n'est pas désespérée, veut bien nous dire M. Chautemps, mais elle est alarmante. Assurément. Mais si la situation n'est pas désespérée, c'est parce que, en France, on ne connaît pas le désespoir. Il y a là quelque chose qui n'est pas français, comme le mot *impossible* et pour la même raison. Jamais les grands sursauts de l'énergie nationale ne se sont produits chez nous sous l'empire du désespoir, mais plutôt sous celui de l'exaspération. Ce n'est pas la même chose. Nous avons de longues patiences, où il entre bien quelque peu d'insouciance et puis, tout d'un coup, nous monte au nez et alors cela devient terrible. En arriverons-nous là aujourd'hui, c'est ce que l'on ne saurait dire. Mais il faut avouer que ce qui nous sert de gouvernement, fait le nécessaire pour nous exaspérer.

∴

On dira sans doute que c'est la crise, que la situation est horriblement difficile dans tous les pays du monde, que le budget se révèle réellement incompressible, qu'il n'y a rien dans le trésor, que des fautes ont été commises par les gouvernements précédents, etc., etc. On peut dire tout ce que l'on voudra, dresser une liste complète de toutes les difficultés actuelles. Exagérer les unes, atténuer les autres, Tout cela ne servira de rien. Il est possible qu'après tout la situation soit inextricable quant à présent et que la tâche soit trop lourde. C'est possible. Mais alors on s'en va. On n'assume pas les responsabilités du pouvoir. On dit : « Nous ne pouvons pas ». On passe la main. On rend son tablier. Ou bien encore, et, mieux, on convoque tous les éléments représentatifs de l'opinion publique, tous les techniciens, toutes les compétences, on leur expose la situation, on leur demande conseil, on les appelle à partager le pouvoir, sincèrement et loyalement. Les temps sont durs, la situation exceptionnelle : aux grands maux les grands remèdes.

A côté de cela, ou plutôt au lieu de cela : au lieu de ces grandes assises de la nation, au lieu de cette levée en masse de toutes les compétences et de toutes les énergies nationales, que voyons-nous ?

Depuis dix-huit mois une bande de coquecigrues s'éventuer à de vaines combinaisons ministérielles. Cinq crises en dix-huit mois !

∴

Les fins connaisseurs de la politique frisent le nez et prennent des airs entendus. Ils commencent leur antienne sur les combines et les dosages des partis. D'abord, comme de bien entendu, il n'y a que la gauche qui compte. Tout ce qui est à droite, à partir même du centre, ne vaut rien... C'est la « gôche », ce sont les *gôches*... Il n'est que de savoir harmoniser les *gôches*, avec socialistes, ou sans socialistes. On en est encore à ces sortes de calculs. Il est toujours des gens qui prétendent nous sortir d'affaire avec des habiletés policardes ou politiciennes. Cet état d'esprit est profondément regrettable. Ce n'est pas tellement d'habileté que nous avons besoin, c'est de moralité pure et simple, c'est de confiance, c'est d'élan. Que peut-on penser par exemple de ces ministres, inamovibles et interchangeables qui surnagent depuis dix-huit mois à travers toutes les combinaisons éphémères auxquelles se prêtent leur souplesse et leur manque de dignité ?

Nous les voyons élaborer un projet de redressement financier, ils le présentent, on le leur refuse, vite, ils en élaborent un autre, on n'en veut pas, ils s'attellent à un troisième, et ainsi de suite jusqu'à N + 1 la suite des nombres est indéfinie. Cela peut durer longtemps. L'essentiel est de durer et de garder le pouvoir. Tous ces gens-là ont beau parler d'alliance, d'union, de concentration, de collaboration, d'entente... Il s'agit bien de cela ! Il s'agit de faire son chemin, de se pousser, d'arriver, chacun à l'aide de son parti, à s'installer en un confortable fromage. La situation devant devenir mauvaise irrémédiablement le jour où il n'y aurait plus de fromage.

∴

André Tardieu a eu raison de distinguer l'autre jour à Chambéry entre les causes superficielles et les causes profondes de la situation actuelle. On n'insistera jamais trop sur les causes profondes. Tardieu a dénoncé comme cause la plus profonde du mal présent « *l'emprise sur la politique française du matérialisme marxiste, qui a tué tous les idéals individuels et collectifs* ». Il a très bien montré que ce matérialisme à base d'égoïsme s'est installé dans le programme radical et a compromis d'une manière durable tous les intérêts individuels ou professionnels qu'il avait eu la prétention de défendre. Il l'a prouvé avec chiffres à l'appui en ce qui concerne l'agriculture, en ce qui concerne l'épargne, en ce qui concerne la conversion « qui a coûté aux porteurs plus de 15 milliards, sacrifice injustifiable, a-t-il dit, si l'on se rappelle que depuis lors, l'Etat a fait pour plus de 30 milliards d'emprunts nouveaux ».

...On conçoit la défiance du pays. Elle s'exprime actuellement par une thésaurisation de 40 milliards et par des retraits d'or à la Banque de France. Ces dernières opérations sont encore timides, mais il faut prendre garde car elles pourraient s'accentuer. La Banque de France exige une signature, des délais d'attente et un minimum d'achat de plusieurs kilos, mais on trouve dans les banques, plus commodément, toutes sortes « d'aigles », de « souverains » et de « napoléons » dont une foule de gens prudents commencent à s'approvisionner en douce.

Il est donc grand temps de sortir du gâchis actuel. Malheureusement la confiance est un sentiment qui ne se commande pas. On ne pourra l'obtenir que par voie de conséquence en rompant énergiquement avec le marxisme et en travaillant à rassurer l'opinion par la constitution d'un gouvernement d'Union Nationale.

A. CHENET.

Les catastrophes de la semaine

ON M'A DIT QUE :

La loterie, institution nationale récente, est entrée dans nos mœurs d'une façon surprenante, brutale même, et ma foi, elle nous aide à rompre la monotonie de l'existence, à oublier la crise, à détourner notre attention de la tragique comédie du Palais-Bourbon.

Cette loterie est pour beaucoup, un sujet de conversation et pour certains, le motif d'innocentes plaisanteries. As-tu gagné le million ? Devient la scie du jour comme on disait jadis ! T'en as un œil ! En voulez-vous des z'homards !

Quelques personnes, par une naïveté touchante, écrivent à des cousins du Midi pour posséder un billet de Tarascon ou d'Avignon, espérant, par cette marque d'origine, être classées parmi les heureux des contrées privilégiées. Mais voilà, on ne s'improvise pas coiffeur ou marchand de charbon et puis il est un peu tard. Les boules ne sont plus en cuivre, mais en caoutchouc et grâce à Dunlop, la chance doit mieux rebondir ; peut-être verrons-nous la Fortune se rapprocher de nos régions, ce serait toute justice, car jusqu'à présent, ces boules me semblent avoir *perdu le Nord !*

Les joueurs, par un sentiment bien naturel, s'intéressent au plus haut point de savoir si ils ont un numéro gagnant, puis quand ils ont la certitude du contraire, ils se préoccupent comme fiche de consolation, et avec la même ténacité, de savoir si le voisin a été plus heureux. Par une générosité touchante, tel gagnant de 200 francs, se voit octroyer 200.000 francs, tel autre même sans billet, profite d'une fortune. Ce soi-disant veinard, a beau se défendre on ne le croit pas, il est impossible de lutter contre un « on m'a dit » et puis il n'y a pas à discuter, c'est d'autant plus vrai « *qui n' veut pas l' dire* ».

La chose est amusante au possible lorsqu'il s'agit d'une telle aubaine en faisant son prochain très riche, ça ne fait ni bien ni mal à personne mais dans un autre ordre d'idées !! en est-il autrement.

Lorsque ces mêmes papotages sont provoqués par la jalousie ou par la méchanceté, c'est avec le même acharnement que la personne visée est submergée par la calomnie. Elle finit par succomber sous le poids de ces accusations échafaudées sans preuves et colportées sous le couvert d'un coupable anonymat.

Les racontars, les bavardages, peuvent être comparés aux avalanches, ils partent de rien et plus ils roulent, plus ils prennent de l'ampleur. Rien ne peut résister à leur force destructive morale ou matérielle.

Heureusement, grâce aux nombreuses tranches nationales et périodiques on n'a plus le loisir de dire du mal de son voisin, c'est le gros lot qui couvre le grelot du cancan ; le pire qui puisse arriver, maintenant, c'est d'être gagnant d'un lot imaginaire, ou devenir millionnaire, pour les autres, ... sauf pour soi-même.

Crions au miracle de la loterie, grâce à une merveilleuse gaine en caoutchouc, Dunlop a pu du même coup, amortir le choc des boules et modérer le carillon des folles langues de la médisance.

Plumedoie.

La Réunion de M. Vassal, Député

NOTRE AMI OBTIENT UN GRAND SUCCES

Mardi dernier, à l'Hôtel Henri IV, M. le député Vassal avait organisé une réunion publique et contradictoire pour rendre compte de son mandat, M. Cabannes, du parti S. F. I. O. devait parler du « Socialisme ».

Quelques-uns de nos amis assistaient à cette réunion parmi les 200 personnes.

Nous allons dans un style un peu décousu, mentionner le compte rendu du député.

Les succès électoraux ne comptent pas, seules les adhésions au parti S. F. I. O. comptent.

Tout ce qu'on dit sur le socialisme est pur mensonge.

En 1913, le pays a voté pour un ministère de gauche.

[illegible] contact avec les radicaux, c'est au moment des désistements lors des élections.

Les ministères Herriot, Paul-Boncour, Daladier, Sarraut ont chuté, dettes américaines ou impôts sur les traitements des fonctionnaires.

Les gouvernements radicaux devaient s'attacher à la crise économique, en créant l'outillage national.

Nous sommes partisans de la suppression du Sénat.

L'heure est grave, la guerre est peut-être plus proche qu'on pourrait le penser, mais nous avons confiance en la Société des Nations.

Voilà en quelques lignes le compte rendu du député.

Qu'a fait M. Vassal ! Rien, on le verra tout à l'heure, quand notre ami fera le bilan de la législature depuis mai 1932. Au contraire, il a participé à l'aggravation de la situation budgétaire et n'a rien fait pour l'améliorer.

M. René Cabannes parle ensuite du socialisme en général — et en expose le programme, non sans quelques protestations de l'auditoire.

M. Legendre, un jeune orateur, plein de talent, à l'œil incisif, va pendant près d'une heure répondre aux représentants S. F. I. O.

[illegible] assai à plaide non coupable, il a été avec ses amis élu par les radicaux, donc, aujourd'hui il est dans la majorité. Si vous avez renversé les ministères radicaux, vous avez voté nombre de fois avec eux. Et M. Legendre de prendre le programme électoral du député pour discuter chacune des promesses, abrogation des lois scélérates, alors que l'on se trouve en présence des objecteurs de conscience, tarif réduit pour les transports agricoles, c'est le contraire qu'a voté M. Vassal par des surtaxes, lutte contre la vie chère ! M. Vassal vous avez voté le 12e provisoire de mars, le droit accordé au gouvernement d'augmenter par décrets les produits contingentés, taxe sur le café, etc; certains produits ont baissé de 30 à 60 % tandis que la vie n'a diminué que de 13 %. La situation financière parlons-en, vous n'avez M. Vassal, fait voter aucune loi pour pallier à la crise actuelle, vos promesses de suppression sur le chiffre d'affaires, néant, mais par contre dans le projet S. F. I. O. augmentation des droits sur l'essence, sur le gaz, l'électricité. En ce qui concerne les combattants, qu'avez-vous fait ? Votre parti désire que des pensions soient accordées aux femmes de ceux qui ont trahi la France.

En ce qui touche la question extérieure. Souvenez-vous M. Vassal, que votre chef M. Blum avait écrit : « Hitler » ! un fêtu de paille, il sombrera en quelques jours !

Qu'ont fait pour la sécurité de la France, les gouvernements du cartel. Rien, rien ; on a banni des légendes sur la fabrication et la fourniture de tanks à l'étranger, mais on oublie de dire que ces armes ne quittent notre territoire sans le visa du gouvernement.

M. Legendre déshabille comme il faut, M. Léon Blum, avocat de sociétés capitalistes et dénonce tous les S. F. I. O. battus ayant reçu une riche prébende. La question des monopoles et du projet socialiste sur ce point fait passer de bons moments, et dans une émouvante péroraison, M. Legendre montre du bout du doigt dans quelle situation financière, intérieure et extérieure le cartel des gauches nous a mis et sonne le ralliement autour de tous les partisans de l'ordre et de réelles économies.

M. Vassal demande à répondre :

Qu'on nous donne le pouvoir et vous verrez.

Jusqu'au dernier moment, j'ai eu foi en la Société des Nations, le budget national, en raison des circonstances présentes, je le voterai.

Les monopoles je ne demande pas qu'il soit géré par l'Etat, mais par des offices (?) indépendants de l'Etat.

M. Legendre réplique en quelques minutes, il demande 5 minutes, mais on lui en donne dix si vous voulez, car depuis qu'il a dressé un sérieux réquisitoire contre le député sortant, l'opinion de l'auditoire s'est grandement modifiée, M. Vassal et ses amis s'en sont bien aperçus.

Dans une vigoureuse et cinglante réponse, M. Legendre a relevé les inexactitudes nombreuses de M. Vassal et de M. Cabannes, à l'aide de renseignements précis qui n'ont pas été contestés.

De chaleureux applaudissements ont souligné les paroles de M. Legendre.

M. Vassal a en face de lui non seulement un orateur de talent, mais un citoyen qui possède un sérieux bagage de connaissances tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur.

Après une intervention de M. Lepetit avec M. Cabannes « le bourgeois capitaliste », la réunion s'est terminée à 11 heures 45.

Bonne réunion pour la cause de la République et de la Liberté.

L'Actualité Politique

La confiance

Le quatrième Ministère de la législature vient d'être immolé sur l'autel du redressement financier.

Il est mort sans gloire ; et ce sont les fonctionnaires qui l'ont tué.

Voici M. Chautemps de « service » à la Présidence du Conseil en attendant un successeur... qui ne saurait tarder à venir !

Ce Ministère ressemble comme un frère aux précédents :

Septembre : Daladier, Sarraut, Chautemps, Boncour, Bonnet.

Octobre : Sarraut, Chautemps, Boncour, Bonnet, Daladier.

Novembre : Chautemps, Boncour, Bonnet, Daladier, Sarraut.

Le Pays ne comprend rien à cette sarabande de portefeuilles qui volent de main en main.

Le Pays a le sentiment qu'il n'est plus gouverné.

Le Pays n'a plus confiance en ceux qui conduisent son destin !

En 1932 on lui avait promis le redressement financier immédiat et l'équilibre budgétaire, la restauration de l'économie nationale, la protection de l'épargne, la Paix : Aucune de ces promesses n'a été tenue !

La trésorerie est gênée ; les bons qui viennent à échéance ne sont plus renouvelés, le budget accuse un déficit de 6 milliards ; la balance commerciale est déséquilibrée ; l'épargne française voit la rente s'effondrer insensiblement et la conversion lui coûte aujourd'hui 15 milliards de francs ; la Paix — ce bien suprême — n'a jamais été si compromise.

On nous dira — les radicaux ont tout de même fait un effort ! Ils ont présenté divers projets financiers et réalisé 10 milliards de redressement.

Hélas ! les Ministres ont été incapables de faire appliquer même dans leurs services — les textes qu'ils ont demandé à la Chambre de voter.

Le premier projet de juillet 1932 prévoyait une diminution de 700 millions sur les services des Ministères. M. Lamoureux a avoué à la tribune du Sénat que 200 millions seulement avaient été réalisés.

Le douzième provisoire de mars attendait 700 millions du contrôle des sociétés, de l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires ; 400 millions de la réduction des indemnités des fonctionnaires, 100 millions d'économies par la réforme administrative; M. Bonnet devant la Commission des Finances, a déclaré que ces mesures n'avaient pas donné un centime.

Quel aveu d'impuissance !

Ainsi, à la crise financière, budgétaire, économique, vient s'ajouter une crise de confiance.

Le peuple berné, déçu, ne comprend rien aux jeux subtils de la politique parlementaire !

Il commence à douter des institutions républicaines ; il se rend compte qu'en élisant en 1932 une majorité cartelliste il s'est trompé.

Il ne reste que deux solutions pour nous sortir de l'ornière où nous sommes : faire l'Union Nationale ou la dissolution.

LEGENDRE.

Au suivant. ...

Nous avons un nouveau Ministère. C'est le cinquième en 18 mois.

Si les circonstances n'étaient aussi sérieuses nous pourrions nous amuser de ce jeu de massacre installé à la foire « du bout du pont de la Concorde ».

Ce qui étonne le public, à juste titre, c'est l'éclectisme de nos Excellences. Un ministre qui était hier au « travail » est aujourd'hui à la « Marine » et sera demain aux travaux publics ».

Comment veut-on, dans ces conditions, qu'un homme, aussi intelligent, soit-il, ait le temps matériel de s'assimiler tous les problèmes inhérents à l'exercice du pouvoir ?

Si une maison de commerce était gérée comme l'Etat et changeait toutes les trois semaines de directeur, elle irait vite à la faillite !

En attendant que l'on donne plus de stabilité au pouvoir exécutif, par la réforme de la constitution, nous assisterons sans doute à une cascade de ministères ! Au suivant...

Battre la Réaction !

A la réunion que Vassal fit à Senlis mardi dernier, il ne ménagea pas ses attaques aux radicaux.

Comme on lui rappelait que les électeurs de ce parti avaient assuré son élection, il eut cette réponse : « Nous avons fait le Cartel pour battre la réaction ».

« La réaction » a été battue..... et après !

Est-ce que le chômage a diminué ?

Est-ce que le sort de la classe ouvrière s'est amélioré ?

Est-ce que le petit commerçant, le petit industriel, l'employé, l'artisan, l'agriculteur souffrent moins de la crise ?

Est-ce que le rentier grugé et dépouillé est plus heureux ?

La « Réaction » a été battue..... Et après !

[illegible] te au prix de plus de misère, plus de gêne, plus de souffrances, pour toutes les classes unies dans le malheur, elle coûte vraiment trop cher !

« Battre la réaction » c'est peut-être un programme électoral pour gogos ; ça n'a jamais été un programme gouvernemental constructif et réalisateur.

La « réaction » a été battue..... Et après !

Ce que veut l'ouvrier, c'est du travail pour lui et du pain pour ses gosses !

Contre-vérité

Les élections partielles marquent, chaque dimanche, un recul très net du socialisme.

Voici les résultats de dimanche dernier :

A la Porte Saint-Denis, le candidat national remplace un radical-socialiste.

A Boulogne-Billancourt, le candidat anti-collectiviste enlève le siège à la S. F. I. O.

A Saint-Quentin, le socialiste est écrasé, et c'est un indépendant de gauche qui passe.

A Villeneuve-sur-Lot, malgré le Cartel, c'est un modéré qui est élu en remplacement de Georges Leygues.

Dans l'Isère et dans la Haute-Marne, le Cartel perd deux sièges de conseillers généraux au profit des nationaux.

A l'énoncé de ces résultats, quand nous constatons la défaite des socialistes, M. Vassal prétend que nous émettons « une contre-vérité ».

Drôle de vérité que celle professée par M. Vassal.

L.

Un mot au « Courrier de l'Oise »

Dans un précédent numéro, nous avons relevé comme il convenait l'injure qui nous était adressé par le journal de M. le député Vassal.

Dans son dernier numéro, le journal de M. Vassal, sous le titre « Un Mot au « Courrier de l'Oise », publie les lignes suivantes :

« J'ai également dit, ici, que ma responsabilité politique, à l' « Echo Républicain », se limitait aux articles qui portaient ma signature. Ce qui m'amène à dire que j'ai ignoré la publication de l'entrefilet qui a ému le « Courrier de l'Oise ». S'il plaît au « Courrier » de m'en garder une dent, comme il dit, libre à lui. Je ne saurais m'en émouvoir. Je tiens toutefois à ajouter que je reconnais volontiers que les rédacteurs ordinaires du « Courrier », ont toujours été corrects à mon égard, et que personnellement je ne le classerai jamais dans la catégorie des journaux vendus aux Puissances d'argent. Je lui rends cette justice ».

J. VASSAL, *député.*

Retraits ou suspensions de permis de conduire

Le Préfet de l'Oise, sur la proposition de la Commission spéciale des retraits de permis de conduire les automobiles, vient, par arrêté, de prendre un certain nombre de sanctions à l'adresse de conducteurs de véhicules automobiles qui ont encouru des condamnations devant les Tribunaux correctionnels de l'Oise à la suite d'accidents qu'ils avaient occasionnés : 10 permis de conduire ont été retirés, 6 définitivement, 4 pour une période allant jusqu'à 2 années ; 24 permis ont été suspendus pour une période allant pour certains jusqu'à six mois ; 3 possesseurs de voitures qui avaient occasionné des accidents alors qu'ils n'étaient pas munis d'un permis de conduire ne pourront en solliciter un qu'au bout d'une période allant parfois jusqu'à cinq ans.

En 1924 le Pays avait voté : Cartel !

La rente baissait ; l'épargne trompée et déçue se méfiait ; la confiance était disparue ; le mécontentement éclatait de toutes parts ; les ministères se succédaient à un rythme accéléré ; le Franc et la France allaient à l'abîme...

En 1932 le Pays a voté : Cartel !

Et les mêmes heures tragiques renaissent, aggravées par la crise et la menace extérieur !

Peuple ! Comprendras-tu cette deuxième leçon ?

Comprendras-tu que l'Union Nationale qui nous a sauvés en 1926 peut seule nous sauver maintenant ?

Fédération Nationale des Combattants volontaires

La Fédération Nationale des Combattants volontaires de la Grande Guerre, ayant décidé la fondation d'une nouvelle section dans l'Oise invite tous les Volontaires, Combattants ou Engagés, du département, adhérents ou non, déjà à la Fédération, à venir asister à la réunion pour la fondation du nouveau groupement, qui aura lieu à Creil, Hôtel du Commerce, avenue de la Gare, le dimanche 3 décembre prochain, à 15 heures, sous la présidence de M. Glairon-Mondet, vice-président fédéral et président de la Section de Seine-et-Oise. Les Volontaires utilisant leur voiture sont priés éventuellement de bien vouloir emmener un ou plusieurs camarades.

N'oubliez pas que la lutte antituberculeuse nécessite des efforts soutenus. Aidez-nous en achetant le timbre antituberculeux, le Timbre « **Jeux et Santé** ».

Récompenses aux Bergers

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration de la Société des Agriculteurs de l'Oise, tenue à Compiègne, sous la présidence de M. le Sénateur Goré, a eu lieu la remise des récompenses aux lauréats du concours du Bon Berger.

Nous relevons parmi les lauréats :

2e prix : M. Arthur Trioux, chez M. Pernet-Dhuicque, à Brégy, 900 francs, Médaille d'argent, diplôme.

3e prix : M. Albert Vincent, chez M. Hamelin, à Antilly, 800 francs, Médaille d'argent, diplôme.

5e prix : M. Ernest Debail, chez M. Boisseau, à Chantemerle, 650 francs, Médaille d'argent, diplôme.

10e prix : M. Jules Gallet, chez M. Anatole Proffit, à Bouillancy, 400 fr., Médaille de bronze, diplôme.

Nos vives félicitations.

AVIS

Le Préfet de l'Oise, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 17 juin 1848 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, notamment les articles 97 et 99 ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Considérant qu'il importe d'interdire les rassemblements et les cortèges susceptibles, par le nombre des manifestants, la longueur du parcours et la durée de la manifestation, de troubler l'ordre, de gêner la circulation sur les routes ou dans la traversée des agglomérations, de compromettre l'hygiène et la santé publique.

ARRETE :

Article 1er. — Sont interdits, sur les routes, voies, places et promenades publiques, et dans toute l'étendue du département de l'Oise, tous cortèges, attroupements et autres manifestations de nature à troubler la circulation, la sûreté et la tranquillité publiques.

Article 2. — Les cortèges relevant des usages locaux demeurent autorisés ainsi, éventuellement, que les manifestations de Sociétés ou autres ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité compétente.

Article 3. — M. le Secrétaire général, MM. les Sous-Préfets, M. le Commandant de Gendarmerie, MM. les Maires du département, MM. les Commissaires de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 16 novembre 1933.

Le Préfet,
Signé : G. Le Beau.

Le Monde Colonial Illustré

87, rue Marbeuf, Paris (8e)

N° 124 - *Sommaire du mois de décembre*

1° *Le Xe Anniversaire du Monde Colonial illustré :* Discours de M. Ernest Mercier et de M. le Président de la République.
2° *Le Cinquantenaire de notre entrée au Soudan,* par Jacques Meniaud.
3° *L'A. O. F. aujourd'hui et demain :* Lettre-programme de M. Brevié, textes de MM. Labouret, Delavignette et Charton.
4° *Une série de grandes planches photographiques documentaires sur l'A. O. F.* (15 millions d'hommes. Les Produits. Politique d'association. Irrigation du Niger. Cités d'Afrique. Dakar capitale. L'auto en A. O. F. et rappel de la croisière noire. Bordeaux, porte de l'A. O. F. Les plantations : café, bananes. Le port de Dakar et de Conakry. La navigation maritime. Banques, Crédit et Sociétés commerciales en A. O. F. La Ce Transsaharienne, etc., etc.).
5° *La randonnée africaine de M. Ramecourt.*
6° *Annam, Turquie moderne, Proche Orient, Maroc Espagnol.*
7° *Les Livres,* par le Chartiste.
8° *Propos du Hargneux,* par Bagheera.
9° *A travers nos colonies,* tour d'horizon.
10° *La route aux colonies.*

Un numéro d'une valeur exceptionnelle (52 pages, plus de cent photographies). Essentiel pour connaître l'A. O. F.

Un spécimen gratuit est envoyé sur demande. Prix du n° : 7 francs.

Chambre de Commerce de Beauvais et de l'Oise

RENOUVELLEMENT DE LA 1re SERIE

Scrutin du dimanche 3 décembre 1933

AUX ELECTEURS CONSULAIRES DU DEPARTEMENT DE L'OISE

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes appelés, le 3 décembre, à élire, ainsi que cela a lieu tous les 2 ans, la série sortante des Membres de votre Chambre de Commerce.

MM. LOISEL, ancien pharmacien à Beauvais ;
E. MAUNY, industriel en peaux et suifs, à Marguy-lès-Compiègne ;
A. POULIN, ancien fabricant de sucre à Crisolles ;
L. DE SEREVILLE, ingénieur-constructeur, à Saint-Just-en-Chaussée ;
L. SOUALLE, négociant en vins, à Pont-Sainte-Maxence.

Aux termes de la loi, tous les cinq étaient renouvelables. Au début d'octobre, la mort est venue frapper M. Soualle ; il s'agit donc de lui donner un successeur.

En plein accord avec les représentants des bureaux des Groupements corporatifs et professionnels de l'Oise, tous convoqués spécialement à cet effet, il a été décidé de présenter à vos suffrages : MM. Loisel, Mauny, Poulin, de Séréville et, pour remplacer M. Soualle — qui appartenait à la région de Senlis — un des représentants de l'activité économique les plus connus dans la même région, et des mieux qualifiés pour devenir votre délégué au sein de la Chambre de Commerce de l'Oise : M. G. Mercereau, déjà correspondant de notre Compagnie depuis plusieurs années, négociant en matériaux de construction, président du Groupement des commerçants et industriels de la région de Crépy-en-Valois, membre du Tribunal de Commerce de Senlis.

Vous connaissez donc les cinq candidats qui se soumettent à votre libre choix, et il y a longtemps déjà que vous pouvez apprécier leur compétence et le dévouement qu'ils apportent à la défense de vos intérêts généraux. Ici, nous savons leur valeur et leurs mérites : aussi est-ce avec une entière confiance que nous venons vous demander de leur continuer le témoignage de votre sympathique estime.

Mesdames et Messieurs, nous ne nous étendrons pas, dans ce bref Appel, sur l'effroyable crise économique et politique dont le monde civilisé est ébranlé, dont nous avons le plus grand souci et à la solution de laquelle, pour notre part, nous apportons nos soins attentifs. Dans notre pays de France, si tous ceux qui le représentent savent et veulent, chacun en sa sphère, comprendre et accomplir leur devoir, tout leur devoir vis-à-vis de la Nation, nous triompherons de cette épreuve sans précédent. Il faut que chacun y déploie sa bonne volonté et son effort.

La bonne volonté des Chambres de Commerce est grande et leur effort continu ; mais leurs avis, leurs vœux, leurs desiderata — qui d'ailleurs sont ceux-là mêmes de leurs commettants du commerce et de l'industrie — quoique souvent sollicités officiellement en conformité de la loi, ne sont pas toujours écoutés comme il conviendrait qu'ils le fussent par les Pouvoirs publics...

Votre concours élargi nous est, dès lors, plus nécessaire que jamais pour nous permettre, non plus seulement de faire entendre, mais écouter votre voix. Précisément, la loi récente du 14 janvier 1933, si elle apporte à MM. les Maires un surcroît de besogne dont ils n'avaient certes pas besoin, accorde du moins aux Electeurs consulaires, pour accomplir leur devoir civique, une des facilités indispensables depuis si longtemps réclamées par nos Assemblées : l'installation de bureaux de vote dans toutes les communes où le nombre des Electeurs inscrits n'est pas inférieur à 15 va mettre fin, dans une certaine mesure, à des déplacements souvent inadmissibles.

Veuillez donc, Mesdames, Messieurs, conférer à ces candidats, par l'empressement accru de vos suffrages, le surcroît d'autorité morale dont l'ensemble de vos élus consulaires pourront se prévaloir dans toutes les circonstances où ils auront à parler et à agir en votre nom. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de voter en grand nombre pour :

MM. LOISEL, ancien pharmacien, à Beauvais ;
E. MAUNY, industriel en peaux et suifs, à Margny-lès-Compiègne ;
G. MERCEREAU, négociant en matériaux, à Crépy-en-Valois ;
A. POULIN, ancien fabricant de sucre à Crisolles ;
L. DE SEREVILLE, ingénieur-constructeur, à Saint-Just-en-Chaussée.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, la nouvelle assurance de nos sentiments tout dévoués.

P. Alavoine, P. Daydé, E. Delicourt, R. Guilleminot, G. Lefebvre-Albaret, G. Maillard, F. Moritz, J. Potelle, G. Troendlé, G. Viot, membres de la Chambre de Commerce.

N.-B. — Mesdames et Messieurs les Electeurs qui égareraient le bulletin de vote ci-inclus sont assurés d'en trouver d'autres, mis à leur disposition dans la salle de scrutin de leur bureau de vote.

Notre beau Département

C'est le titre d'un ouvrage qui vient de paraître, dont l'auteur est M. E. Lambert, directeur d'école à Villers-Saint-Paul, et qui s'adresse aux écoles primaires du département.

Cette petite Géographie de l'Oise a été conçue sous un aspect nouveau et fort attrayant. M. Lambert, en pédagogue averti et expérimenté, a tenu à présenter le texte sous forme d'entretiens familiers et s'est efforcé de réaliser un livre qui plaise aux enfants, un beau livre d'images.

VIIe Campagne du Timbre antituberculeux

Quelques jours à peine nous séparent de la date d'ouverture de la septième Campagne du Timbre Antituberculeux fixée au 1er décembre. Les Comités d'action n'ont pas fait appel en vain au dévouement inlassable de leurs propagandistes de la première heure, toujours sur la brèche et pendant tout le mois prochain, organiseront ventes, kermesses, fêtes tombolas, etc., soutenant ainsi les efforts individuels de ceux qui, par simple esprit de solidarité, se sont consacrés à cette œuvre admirable de lutte contre le souffrance et la maladie.

...Quel bel encouragement aussi, au département de l'Oise prend depuis la première campagne, la tête du mouvement, toujours classé dans les trois premiers, donnant l'exemple de la plus magnifique adhésion à cette œuvre capitale entre toutes.

Malgré les jours difficiles que notre pays traverse, malgré aussi certaines suspicions injustifiées dictées par un lâche égoïsme, la vente des timbres dans notre département n'a pas cessé d'être en sensible progression. De 6,24 par tête d'habitant en 1927, elle a atteint 10,75 en 1932-1933, contre 10,17 en 1931 et les fonds recueillis au cours des cinq dernières années ont dépassé 1.900.000 francs.

Cette somme importante, le Comité Départemental en publie l'emploi détaillé dans la Presse et ce n'est pas pour mémoire que nous le rappelons : création de lits en sanatorium, aménagements des laboratoires et des dispensaires, du Préventorium Léon Bernard, placement de près de 1.000 enfants en préventorium, placement en Sana, enfin secours d'assistance sous toutes ses formes.

C'est donc sous les auspices les plus favorables que s'ouvre cette Campagne.

A tous sans exception, le Comité départemental adresse son plus chaleureux appel pour que le succès réponde à ses espérances : Riches ou Pauvres, donnez quelques sous pour la santé des malades, donnez dans la mesure de moyens pour conserver à la France les enfants dont elle a tant besoin. Le Pays vous en sera profondément reconnaissant.

La Défense du Tourisme

Le Syndicat d'Initiatives de Senlis nous communique le texte du vœu émis par la Confédération Nationale du Tourisme et du Thermalisme, en son assemblée du 11 octobre 1933 et remis par M. Chaix, président de la Confédération à M. Appell, alors Sous-Secrétaire d'Etat au Tourisme.

Les membres dirigeants de la Confédération Nationale du Tourisme et du Thermalisme, expriment respectueusement mais très énergiquement à Messieurs les Membres du Parlement et du Gouvernement leur ferme volonté d'agir pour que cesse au plus tôt la période de flottement et d'inaction qui a causé, au cours de l'année 1933, un grave préjudice au Tourisme français.

Ils demandent :

1° que l'organe nouveau destiné à remplacer l'Office National du Tourisme, ne soit pas conçu dans la forme d'un service administratif, mais bien dans celle d'un organe autonome, lui laissant la liberté d'action indispensable au bon exercice de sa gestion, compte tenu des dispositions exigées par le Gouvernement et le Parlement pour le contrôle de l'emploi des ressources financières mises à la disposition de cet organisme.

2° que les Représentants qualifiés du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme français et des Municipalités intéressées, soient appelés à la direction de cet organe.

3° qu'aucune mesure définitive de constitution et d'organisation de l'organe nouveau ne soient prises sans qu'aient été consultés les éléments du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme français sur les attributions et les moyens d'action de cet organe et que ces éléments ne se trouvent pas mis en présence d'un fait accompli.

4° enfin que les ressources actuellement spécialisées au développement de la propagande touristique française et notamment la taxe additionnelle de séjour perçue dans les stations thermales, climatiques et touristiques, ne soient pas détournées de leur objet, mais maintenues intégralement à la disposition de l'organe nouveau.

Plus terrible que la guerre, la tuberculose tue chaque année près de 150.000 Français : population égale à l'effectif de cinq corps d'armée sur pied de guerre.

Pour éviter une telle hétacombe, hâtez-vous d'acheter le timbre antituberculeux, le Timbre **« Jeux et Santé »**.

Combien as-tu en caisse ?

L'autre jour, dans le train qui me ramenait à Paris, deux hommes, jeunes encore — deux représentants de commerce — discutaient.

« Admets, dit le plus jeune, que tu casses ta pipe demain », combien as-tu en caisse ? Combien laisserais-tu à ta femme pour se débrouiller sans toi et élever tes deux gosses ?

« Puisque cela t'intéresse, répondit l'autre avec un sourire de contentement, bien que je ne sois marié que depuis 7 ans, j'ai déjà mis une trentaine de mille francs de côté. Et toi, peux-tu en dire autant ? »

« Eh bien, répondit le plus jeune, écoute ceci : moi, je n'ai pas un sou de côté, pas un, mais je suis bien plus riche que toi, car si je disparaisais demain, je laisserais à ma femme 100.000 francs ; tout rond.

« Oh ! Oh ! dit l'autre, incrédule... »

« Il n'y a pas de : Oh ! Oh ! Je te répète que ma femme toucherait 100.000 francs, les 100.000 francs que j'ai souscrit sur ma police d'assurances sur la vie et que je toucherai moi-même à 55 ans, si, comme je l'espère, je suis encore de ce monde ! Crois-moi, continue le plus jeune, au lieu de t'être « saigné aux 4 veines » pour mettre en 7 ans 30.000 francs de côté, tu aurais mieux fait d'agir comme moi. D'ailleurs, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Enquiers-toi donc dès demain d'un agent d'assurances et signe ; à ce moment là seulement, tu pourrais dire que tu es aussi riche que moi. 777

La guerre au taudis hors la loi !

Plus de guerre au taudis ! Ainsi en a décidé le Ministre des Finances gagné par le dangereux pacifisme qui règne dans d'autres milieux.

Les fléaux sociaux ne seraient donc plus combattus tout comme doivent l'être les puissances de proie. La loi Ribot, la loi Loucheur existent toujours dans nos codes, mais, depuis près d'un an, aucune avance n'a été accordée aux sociétés de crédit immobilier comme si elles étaient arbitrairement abrogées.

L'éminent député du Rhône, M. G. Bonnevay, disait au moment de la discussion du budget à la Chambre :

« Je demande à M. le Ministre des « Finances qui, je le sais, partage au « fond mon sentiment, de ne pas lasser croire qu'on va rayer de notre « législation, sous une forme indirecte, une loi sociale qui est tout à « l'honneur de la dernière législature, « loi que la Chambre précédente tout « entière a contribué à élaborer et qui « concourt si puissamment à apaiser « les esprits et à adoucir la souffrance humaine ».

A l'éloquent appel de M. Bonnevay, le Ministre des Finances a répondu en obtenant de la Commission des finances du Sénat la suppression de tout crédit permettant d'accorder des avances aux organismes d'H. B. M.

Il a même obligé la Caisse des Dépôts et Consignations, sans crainte de violer la loi, à suspendre les versements dus aux sociétés en possession d'un contrat de prêt signé, constituant un engagement absolu même lorsqu'il était en cours d'exécution.

Les travailleurs confiants dans les prescriptions de la loi, ayant péniblement économisé le cinquième du prix de revient de l'immeuble rêvé, ayant déjà acheté et payé leur terrain, se désespèrent en vain. Les entrepreneurs construisant les maisons des emprunteurs du crédit immobilier trouvent les guichets fermés lorsqu'ils viennent toucher les mises, indispensables pour payer leurs ouvriers et leurs matériaux.

Pas un centime d'avances n'a été accordé aux sociétés pour l'année 1933 ! Le fonctionnement de la plus efficiente de toutes nos lois sociales est arrêté par la volonté du Ministère des Finances alors qu'il est universellement admis que l'amélioration du logement des travailleurs est la pierre angulaire de toute l'hygiène sociale.

La lutte contre la mortalité qui sévit sur la France, de 50 % plus élevée que celle des pays voisins, la lutte contre la tuberculose, contre l'alcoolisme, contre la mortalité infantile, contre la syphillis ne peuvent produire leurs bienfaisants effets tant que subsiste la lèpre du taudis, source de toutes ces tares et génératrice essentielle des haines sociales.

Il est non moins universellement reconnu que l'étiage moral du travailleur dignement logé s'élève plus encore que sa situation matérielle, ce qui constitue une somme de bénéfices incommensurables pour l'Etat.

Tous ces arguments laissent insensibles le Ministère des Finances.

Quelle économie compte-t-il donc réaliser au prix de ce véritable désastre moral et matériel ?

Pour les avances consenties au crédit immobilier, la charge de l'Etat consiste uniquement dans la différence entre le taux réduit de 2 % et le taux moyen des placements de la Caisse des Dépôts qui était il y a quelques mois, de 4,58 %.

Une avance d'un milliard accordée au crédit immobilier devrait donc imposer à l'Etat une dépense de 25 millions.

Que représente cette somme sur un budget de 50 milliards ?

Mais est-ce vraiment une dépense de 25 millions qui va incomber à l'Etat ? Non. Si l'on veut bien calculer, cette opération se solde, au contraire, pour lui, par un bénéfice important :

En effet, au milliard avancé par l'Etat, s'ajoute le cinquième du prix de l'immeuble apporté par l'emprunteur (soit 200 millions) et, au moins un dixième fourni par la Société de Crédit Immobilier (soit 100 millions) c'est donc une somme de 1.300 millions qui va être employée à ces constructions nouvelles.

Or, sur ces 1.300 millions, l'Etat va recouvrer la taxe sur le chiffre d'affaires de 2,20 % soit 28.600.000 francs, sans tenir compte de la cascade qui se produit pour les matériaux passant dans plusieurs mains.

Ce n'est pas tout.

Les droits de timbre et d'enregistrement touchés par l'Etat sur les contrats de prêts s'élèvent au minimum à 1,60 % ; c'est donc encore 20.800.000 francs qu'il va recevoir.

Ajoutés aux 28.600.000 francs de la taxe sur le chiffre d'affaires, cela donne un total de 49.400.000 francs, c'est-à-dire le double des 25 millions que lui coûte l'avance d'un milliard consentie.

Indiquons en outre que c'est une somme d'environ 700 millions de salaires supprimée pour les ouvriers du bâtiment, ce qui représente pour l'Etat et les communes une nouvelle charge de plus de 100 millions d'indemnités de chômage tandis que l'Etat aurait procuré à 27.000 familles la propriété et toutes les joies qui dérivent d'un logement salubre, digne et avenant, sans qu'il lui en coûte quoi que ce soit pendant les deux premières années, la charge des années suivantes diminuant d'autre part assez vite du fait de l'amortissement et des remboursements anticipés.

L'argument donné par le Ministère des Finances à la Commission sénatoriale des Finances a été qu'un excédent de retraits s'était produit dans les caisses d'épargne. Or, il a été tout à fait momentané, très peu important et remplacé, pour le dernier bilan publié, par une cinquantaine de millions d'excédents de dépôts en une seule quinzaine.

D'autre part il est aisé pour la Caisse des dépôts d'évaluer la perte qu'elle a réalisée sur ses valeurs d'Etat et garanties par l'Etat, sur ses actions industrielles et sur ses placements en immeubles alors que ses avances pour construction d'H. B. M. ne lui ont pas causé le moindre déficit.

Comment la Commission des Finances du Sénat pourrait-elle admettre que l'amélioration du logement populaire, action primordiale au point de vue de la santé publique et du maintien de la paix sociale, soit plus longtemps paralysée ?

Aux travailleurs intelligents, économes et sobres qui attendent avec impatience la maisonnette et le jardinet, l'asile de bonheur qui leur avait été promis et qu'ils croyaient avoir conquis, d'agir avec toute leur énergie sur leurs élus et sur les sénateurs jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

Georges RISLER,
Membre de l'Institut.

A propos de la viande

UN JUGEMENT INTERESSANT DU TRIBUNAL DE SAINT-NAZAIRE

Le « Journal d'Acclimatation » du jeudi 9 novembre, publie l'article ci-après qui indique comment doit être vendue et débitée la viande :

MM. les bouchers vont parfois un peu fort, permettez-moi l'expression. Vous achetez un morceau de viande et pouvez normalement demander qu'il soit « paré » et « rogné »... Mal vous en prend, infortuné consommateur, car alors votre poids n'y est plus... pour peu que le garçon oublie (?) de joindre les rognures dans le paquet.

Et surtout, gardez-vous bien d'aller récriminer, car le boucher vous dira d'un air courroucé que vous n'y connaissez rien, que le métier qu'il exerce est le dernier d'entre tous et tout à l'avenant. Mais n'insistons pas, la cause est trop facile à plaider et nous ne voulons pas nous lancer dans la polémique.

En guise de conclusion, relatons les faits que le tribunal de Saint-Nazaire a été appelé à juger et qu'il a fort justement sanctionné... en souhaitant que beaucoup de clients ou clientes mécontents procèdent de même manière. Alors, seulement, les commerçants détaillants penseront-ils qu'il y a lieu d'en prendre un peu moins à leur aise.

La mévente du bétail n'atteint pas tout le monde et nous pourrions même dire que le malheur des uns fait le bonheur des autres.

Le tribunal de Saint-Nazaire vient de juger une intéressante affaire concernant la vente de la viande au détail dans les boucheries.

Une bouchère du Pouliguen, Mme X., avait vendu à une cliente du veau que cette dernière lui avait demandé de parer et de rogner. Sur les 1.050 grammes de la pesée, il ne restait plus que 800 grammes.

La cliente ayant déposé une plainte, la bouchère reconnut que son garçon avait oublié de joindre les rognures à la pesée, mais elle a soutenu, par l'organe de son défenseur, qu'il était admis, dans la boucherie, qu'un cinquième de la viande vendue pouvait être considéré comme déchet.

Tel n'a pas été l'avis du tribunal qui l'a condamnée à 15 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Pour sauver l'enfant, pour nous sauver nous-mêmes, réaliser l'éducation antituberculeuse nationale, il faut la mise en marche de l'opinion publique. Aidez-nous et achetez le timbre antituberculeux, le Timbre **« Jeux et Santé »**.

Le Comptable

MONOLOGUE

Tout le monde ne peut pas jongler avec les chiffres ; il y a des gens qui sont dotés de la bosse du calcul mental, comme d'autres sont affligés de la bosse du grime — les comiques, par exemple — ou, tel le dromadaire, de la bosse de la sobriété. Mon ami Pamphile Labécasse, lui, bénéficiait d'une protubérance naturelle qui lui ornait l'occiput : c'était la bosse de la comptabilité. Une bizarrerie du destin voulut qu'on le trouvât un jour sous le porche de la Cour des Comptes ; il était prédestiné ; on le supposa longtemps être un descendant du compte de Monte-Cristo, car il était emballé dans des linges à son chiffre. Etant tout petit, il potassait déjà les comptes de Perrault ; c'était une indication, une vocation. A l'âge de huit ans, il vous faisait des comptes à dormir debout ; il ne parlait qu'en langage chiffré et il était constamment enchiffrené, ce qui est la caractéristique des chiffreurs innés. C'est naturellement dans la Division... de fer qu'il s'engagea pour servir son pays ; ses dispositions naturelles furent vites mises à profit par son capitaine qui le nomma sergent-major. En quittant le régiment, il s'établit marchand de vin — à son compte, bien entendu. — Il servait — sur le comptoir, comme de juste — à bon compte, des vins de la Franche-Compté, largement additionnés — c'était fatal — d'eau non potable. « Les bons comptes font les bons amis » — disait-il. Pas toujours vrai, cet aphorisme, car on finit par déblatérer sur son compte, et il dut quitter son comptoir après avoir été puni pour ses comptes d'apothicaire. En fin de compte, on racompte qu'il partit pour un autre comptinent. Sur le bateau, il se mit à rendre ses comptes ; il eut en mer un grave mécompte : il échoua sur une île déserte où il fut d'emblée nommé archonte, puis Chef du Mécontentieux du Comptoir d'Escompte, un poste où il était obligé de faire des comptes rendus avec un crayon Compté ! On ne pouvait pas dire que c'était un zéro en chiffre ! Puis il revint en France pour faire une cure à Comptrexéville, où le prédecin fut épaté du nombre extraordinaire de ses calculs. Comme il était atteint de dyspepsie flatulente, les baigneurs le surnommèrent le pipeur à gaz ! Il fut ensuite embauché par un candidat aux élections législatives pour procéder à la multiplication des pains pendant la période électorale. Puis il se mit, pour le compte d'un vicompte de Brie Compte-Robert, à déchiffrer des hiéroglyphes. Il lui servait le travail tout mâché, mais cette besogne lui avait fatigué la mâchoire ; comme toutes ses dents avaient des racines carrées, il les fit extraire par un chirurgien-dentiste cubiste qui était rond en affaires. Ah ! c'était un numéro vraiment original ! Il n'avait pas son pareil pour le vol avec les fractions ! Un type toujours comptant de son sort, ce vieux Pamphile ! Il fallait le voir aux prises avec son tailleur : il avait beaucoup d'effets à payer et il ne pouvait jamais faire face à ses recouvrements ! Bref, je n'étonnerai personne en publiant qu'il eut une fin digne de sa vie de comptable : il est mort, sans s'en rendre compte, à Fontenay-le-Compte, — sur une table... d'opération...

Henri PAREMONT.

A travers Senlis

PHARMACIE OUVERTE :

Dimanche 3 décembre : Pharmacie Morcrette, place de la Halle.

Petite Chronique

SENLIS AU XIXe SIECLE

La Garnison

(Suite)

Au printemps de 1874 la fanfare du 6e cuirassiers commence à donner au kiosque des concerts très suivis : voici pour le dimanche 26 avril, le programme publié par le « Journal de Senlis » :

Gravelotte, marche (Bouthel).
Berceuse, variation (Montaurou).
Norma, duo (Bellini).
Simplette, valse (Clodomir).
Madrid, boléro (Mathieu).
Julia, redowa (Malézieux).
Volontaire, marche (Moutaurou).

Ces concerts ont continué jusqu'au milieu du mois de novembre ; l'automne devait être beau cette année-là.

Le colonel qui commande ce beau régiment est le colonel Dulac ; au banquet de la Sainte-Barbe où il est convié il prononce un toast patriotique et vibrant.

Le colonel Dulac fit publier par les journaux un avis prévenant les familles que des chevaux étaient mis à la disposition des jeunes gens se destinant à la cavalerie. C'est une initiative à noter au passage ; c'est un essai de la préparation militaire si développée aujourd'hui.

Notons en passant qu'en 1875 et 1876, le lieutenant-colonel du régiment portait le nom de Chevals, assez approprié pour un cavalier. Disons surtout qu'un des officiers du 6e cuirassiers qui a laissé des souvenirs à Senlis, fut le capitaine comte de Maigret ; il avait acheté près de la gare la propriété où est aujourd'hui la banque de France.

Non seulement les fanfares des régiments de cuirassiers jouaient régulièrement en été au rond-point du cours ; mais encore elles prenaient part aux solennités qui se déroulaient en ville, notamment à la fête de la Sainte Cécile.

Je signale aussi que c'est le colonel Dulac du 6e cuirassiers qui parait être le premier à avoir fait distribuer de la soupe aux indigents de Senlis à la porte du quartier ; par une délibération le bureau de bienfaisance lui a manifesté sa reconnaissance.

En même temps qu'elle recevait ces très aimables cuirassiers, Senlis était devenue le siège d'une brigade, la 3e brigade de cuirassiers. Les dossiers municipaux ne font aucune allusion à l'arrivée d'un général dans nos murs et les journaux de l'époque ne signalent sa présence qu'indirectement quand cet officier assiste à une cérémonie. Le premier nom que je trouve en 1875 est celui du général Cousin-Montauban ; il sera remplacé dans le courant de l'année 1877 par le général Ney, duc d'Elchingen, petit-fils de l'illustre maréchal. C'est au petit Luxembourg, rue du Moulin du Gué de Pont, que demeurait le général Ney. Après avoir commandé 2 ans à Senlis il mourra d'une mort tragique et qui fera beaucoup de bruit, en 1881.

Le colonel qui commandait le 6e cuirassiers en 1879 était le colonel baron Thomas, excellent cavalier, il fit admirer ses qualités dans un brillant rallye-paper qui eut lieu en mai de cette année là en forêt de Chantilly. Des officiers des garnisons voisines et même de Paris, étaient invités à cette fête.

Le duc d'Aumale en offrit un à son tour quelques jours après, aux officiers du 6e cuirassiers.

Penadnt assez longtemps un demi escadron était logé à Compiègne pour attendre l'achèvement des travaux du quartier de la Poste.

Le 6e cuirassiers fut donc l'hôte de Senlis jusqu'en 1879, — quand il partit pour Paris le 10 octobre de cette année, le « Journal de Senlis » publia l'article suivant :

« Le 6e cuirassiers nous a quittés « hier à 4 heures ½ du matin. Les escadrons, colonel en tête ont parcouru une partie de la ville pendant « que les fanfares en signe d'adieu « exécutaient leurs airs les plus brillants.

« Déjà la veille, elles avaient donné « sur la place au blé (place de la Halle) leurs dernières aubades.

« La ville regrettera le 6e régiment, « nous sommes heureux de constater « que les rapports entre lui et la population ont toujours été excellents.

« La bonne tenue et la discipline des « soldats, la distinction et la courtoisie du corps d'officiers, laisseront « parmi nous les meilleurs souvenirs.

« Le 5e cuirassiers qui remplace le « 6e est arrivé hier dans l'après-midi. »

Le 5e cuirassiers venait de Paris. Ce régiment put prendre possession de la nouvelle caserne « Quartier Ordener ou de la Poste » alors terminée, il ne restait rien de l'ancien relais et de sa ferme.

C'était la première brigade de cuirassiers qui permutait avec la troisième, il est probable que le général Ney suivit le régiment qui nous quittait.

Son successeur à Senlis fut le général Boré-Verrier.

Le nouveau régiment continua les bonnes traditions de l'ancien et, comme lui, il multiplia les concerts du dimanche sur le cours ou parfois place de la Halle. Le kiosque qui existe encore fut inauguré en octobre 1880 et c'est sans doute pour marquer sa satisfaction d'avoir plus de confortable que la fanfare du 5e cuirassiers poursuivit ses concerts très tard dans la saison jusqu'au 19 décembre ; la température était sans doute plus clémente que celle de l'année précédente (1879) dont le rigoureux hiver est resté dans toutes les mémoires.

(A suivre). Félix LOUAT.

SOUSCRIPTION EN MEMOIRE DES VICTIMES CIVILES du 2 Septembre 1914

Report.....	6.410 fr.
Caisse d'Epargne	100 fr.
Mme Canches, rue Bellon.....	25 fr.
Total.....	6.535 fr.

F. F. B. B.
BASKET-BALL

Dimanche 3 Décembre 1933
Au Stade du Montauban
A 14 heures
Championnat-Oise
(2e SÉRIE)
P. St-J. Noyon (1)
contre
Amicale-Senlis (1)
A 15 heures
Match Amical
P. St-J. Noyon (2)
contre
Amicale-Senlis (2)
Entrée Gratuite

Elections au Tribunal de Commerce DE SENLIS

3 Décembre 1933

Les Electrices et les Electeurs consulaires du ressort du Tribunal de Commerce de Senlis, sont convoqués pour le dimanche 3 décembre et s'il y a lieu le dimanche 17, à l'effet de procéder à l'élection d'un Président, de trois Juges titulaires et de deux juges suppléants.

Par suite du décès du regretté Président Soualle et du départ de M. Drivière, qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, le Tribunal de de Commerce de Senlis est à renouveler dans son entier.

Sont candidats aux différents sièges :

Pour la Présidence :
M. G. MERCEREAU, ancien juge titulaire.

Pour être Juges titulaires :
M. P. MOQUET, juge titulaire sortant et rééligible.
M. P. BONAMY, juge suppléant sortant.
M. C. CAMUS, ancien juge suppléant.

Pour être Juges suppléants :
M. L. MONNIER, négociant à Senlis.
M. E. de BAILLIENCOURT, négociant à Pont-Sainte-Maxence.

Ces candidats se présentent à vos suffrages en vous demandant de leur conférer un mandat qu'ils s'efforceront de remplir avec intégrité et pour la satisfaction de tous les justiciables.

Des modifications sont intervenues dans la manière de procéder aux opérations des Elections Consulaires.

Pour éviter des déplacements longs et coûteux, des Sections de vote fonctionneront dans les communes dont nous avons donné la liste dans notre dernier numéro.

Des bulletins de vote seront à la disposition des Electeurs dans chaque Section de vote.

LA SAINT-ELOI

Nous rappelons que c'est demain samedi, que les membres de la confrérie de Saint-Eloi, célèbreront leur fête patronale.

A 11 heures 30, messe solennelle à la Cathédrale, à l'issue de la cérémonie, brioche, banquet. Le soir, bal.

Société des Etablissements
DUCRETET
« La Voix du Monde »

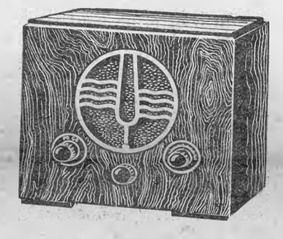

Agence exclusive :
Gabriel SOULON
7, rue Rougemaille, SENLIS
TÉLÉPH. 266
Démonstration gratuite à domicile

C. 25.....	1.395 francs
C. 50 B.....	2.150 —
C. 70.....	2.726 —
C. 80.....	3.250 —

Demandez nos conditions
8856 **de vente à crédit**

SYNDICAT D'INITIATIVE DE SENLIS ET REGION

L'assemblée générale annuelle du S. I. aura lieu, ainsi que nous l'avons déjà relaté, le dimanche 10 décembre, à 14 heures 30, à la salle Jeanne d'Arc.

Cette réunion sera agrémentée d'une conférence de M. P. Bertrand, de la firme Guilleminot et Bœspflug, de Chantilly, avec projections de toute beauté.

Pour faciliter l'attribution des places, les membres du Syndicat d'Initiative sont priés de se faire connaître jusqu'au 6 décembre, à la Maison Dubois-Leroux, libraire, place de la Halle et les coupons numérotés devront être retirés au même endroit, à partir du 8 décembre.

CANTINE MEDICALE SCOLAIRE
Rectification

A la liste des souscripteurs parue dans notre dernier numéro, il faut lire au lieu de Mme Gerber, Mme Robert ..... 100 fr.

La Sainte-Cécile

L'Harmonie Municipale a célébré dimanche dernier, la fête de Sainte Cécile, sa patronne.

Le matin, les membres exécutants, précédés de la bannière, se sont rendus à la Cathédrale où ils devaient se faire entendre dans le programme que nous avons publié.

Une assistance nombreuse avait pris place dans le vaste édifice, voulant témoigner une fois de plus, sa vive sympathie à notre phalange musicale.

L'exécution du programme hors pair a mis de nouveau en valeur notre musique municipale et les artistes qui prêtaient leur concours, MM. Kling, des Concerts Pasdeloup et de l'Opéra-Comique ; Schwartz, violoniste de l'Opéra et Paul Tinel, organiste de la Cathédrale.

Les deux marches, et en particulier celle de « *Déjanire* », de Saint-Saëns, jouées comme entrée et comme sortie, ont été très goûtées de l'assistance, mais comment ne pas donner une mention spéciale à « *La Plainte du Clocher* », de Balay, qui a été exécutée avec une finesse vraiment remarquable, ainsi qu'à l'entr'acte symphonique « *Messidor* », de Bruneau.

Les assistants ont été également charmés par l'interprétation du « *Symbole des Apôtres* », de Caplet, et « *O Salutaris* », de Mozart par M. Kling, doué d'une belle voix et qui a vivement impressionné les auditeurs.

M. Schwartz a interprété sur son violon « l'*Adagio du Concerto en mi* », de Bach et « *Le Prélude du Déluge* », de Saint-Saëns, avec beaucoup d'art et de sentiment.

A l'Evangile, M. le Chanoine Dupuis a prononcé une belle allocution qui avait débuté par des compliments à notre Musique Municipale et à son chef au talent bien connu.

A l'issue de la cérémonie religieuse, l'Harmonie Municipale, accompagnée de la Municipalité et des membres de son Conseil d'Administration, s'est rendue au cimetière communal où une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe de M. Escavy, maire décédé, président de l'Harmonie, puis les sociétaires se sont inclinés devant les tombes de leurs camarades Coiffard et Boulet.

L'après-midi, une assistance que nous aurions voulu plus nombreuse, se trouvait réunie au Marché Saint-Pierre, les musiciens, sous la baguette de leur dévoué chef M. Mouche ont donné un concert très goûté et très applaudi.

L'exécution du matin et celle de l'après-midi ont permis d'apprécier le travail accompli par notre harmonie et qui lui fait le plus grand honneur.

Au cours de ce concert, M. le Maire, président de l'Harmonie a donné lecture du palmarès des récompenses attribuées aux élèves qui ont suivi au cours de l'année 1933, les cours de solfège et d'instruments.

Solfège (Cours supérieur)

1er 1er prix : André Lequeux, prix offert par M. le Maire.

2e 1er prix : Roger Gilant, prix offert par l'Amicale des Anciens Elèves de l'école libre des garçons.

2e prix ex-æquo : Alfred Morlet, prix offert par l'Amicale des Anciens élèves de l'école publique des garçons.

2e prix ex-æquo : Henri Tarcy, prix offert par la Section de l'U. N. C.

Mention à Pierre Angot, pour son travail de l'année, malade, il n'a pu concourir.

Cours d'Instruments

Mentions : Georges Dupuy (clarinette) et Gilbert Roussel (flûte), prix offerts par les Anciens Musiciens.

Solfège (1re année)

Prix d'encouragement : René Charpentier, prix offert par le Sport Vélocipédique Senlisien.

Solfège (2e année)

1er prix de solfège et 2e prix de théorie, à Gilbert Claret.

1er prix de théorie et 2e prix de solfège, à Georges Weich.

1er prix de théorie et 2e prix de solfège, à André Marcq.

Ces trois derniers prix offerts par le Conseil d'Administration de la Musique.

Après la distribution des récompenses, M. le Maire a remercié les autorités civiles et militaires présentes du témoignage de sympathie qu'ils donnaient à notre Musique et à son chef dévoué, il a exprimé toute sa gratitude à M. Mouche, à ses collaborateurs les dévoués professeurs, et félicité les musiciens et les jeunes élèves qui voudront suivre bientôt la trace de leurs aînés. M. le Maire voudrait voir encore plus d'exécutants, et il a formé le vœu que les maris arrivent à convertir leurs femmes pour les laisser entrer à la musique. La musique est un art qui mérite vraiment d'être encouragé. M. Louat a fait également une observation à laquelle nous nous associons pleinement. Pourquoi la population se désintéresse-t-elle des concerts donnés au kiosque, notre musique municipale mérite d'avoir autour d'elle une assistance plus nombreuse, c'est là une manière d'encourager les exécutants et leur chef. M. le Maire a formulé le vœu que l'an prochain, nos concitoyens auront à cœur d'aller applaudir notre phalange musicale lors de ses auditions. Après un appel à la discipline pour que les répétitions soient de mieux en mieux suivies, l'assistance a répondu par de chaleureux applaudissements à l'adresse de M. le Maire et de la Musique.

A 19 heures 30, un banquet de 75 couverts a eu lieu dans les magnifiques salons de l'Hôtel du Grand-Cerf.

M. Louat, maire, président de l'Harmonie municipale, présidait ayant à ses côtés M. Daupeyroux, sous-préfet ; le commandant Dors de Lastours, représentant le colonel de Danrémont du 4e Spahis marocains ; Hennequin et Lepape, adjoints ; Warusfel, conseiller général ; André Troncin, conseiller d'arrondissement ; Gazeau, vice-président de l'Harmonie ; Mouche, directeur ; MM. Bardou ; Em. Boyenval, sous-chef ; MM. Dolizy, Escavy, Lepetit, Duchet, Pont, Rousseau, H. Violet, Marin, Cochet, Kastner, commissaire de police, Bontemps, Gallois, Bollé, L. Violet, Delvienne, Boursier, Vincent, J. Dupuy, Neveu, Millet, Guige, Lavandier, Chaumard, Bourgoin, Cambron, Donneau, Boulanger, Chevallier, Vignon, Jennequin, Carré, tous les musiciens, et les représentants de la presse.

Le menu fort judicieusement composé a été servi avec beaucoup de soins et les convives n'ont eu que des éloges à faire — et M. le Maire le dira aussi dans un instant — pour l'excellence des plats préparés par les aimables hôteliers, M. et Mme Wondrak.

Au champagne, M. le Maire ayant présenté les excuses de MM. Bonamy, Moquet, J. Violet, Dischgand et Fauvet a donné la parole à M. Mouche.

Celui-ci en une allocution fort simple, mais partant du cœur a remercié toutes les personnalités présentes qui ont toujours manifesté leur profonde sympathie à la Musique Municipale, il a demandé à tous de faire une utile et nécessaire propagande afin d'arriver à regrouper de nouvelles bonnes volontés. Il a envisagé la réunion du Conseil d'Administration de la Musique afin d'engager une campagne de recrutement pour redonner à notre Société la place qu'elle doit occuper dans une ville comme Senlis. M. Mouche a manifesté sa satisfaction pour la belle exécution à la Cathédrale et a formulé l'espoir que ce succès en amènera d'autres. Il a eu un mot aimable pour la Municipalité, pour son appui moral et financier et a levé son verre à la Musique Municipale, à tous ceux qui s'intéressent à elle et à la ville de Senlis.

M. le Maire a remercié également les autorités qui se trouvaient autour de lui, MM. le Sous-Préfet toujours si bienveillant pour nos sociétés locales, M. le Colonel de Danrémont, qui avait bien voulu déléguer au cours de cette journée le commandant de Lastour, MM. les élus cantonaux, M. Gazeau, qui se dévoue tant pour la Musique, le chef M. Mouche, toujours ardent. M. Louat souhaiterait de voir les exécutants encore plus nombreux, aux musiciens, il leur demande une grande assiduité aux répétitions. M. le Maire voudrait aussi que les dames au lieu de retenir le soir leurs maris à leur côté, fassent au contraire un effort pour les encourager à se rendre aux répétitions. On ne vit pas assez de la vie locale, et il exprime le désir que pour 1934 un festival de musique ait lieu dans notre ville, la Municipalité et le Conseil municipal s'y emploieront de leur côté. En terminant, M. Louat a fait connaître qu'il offrait à l'Harmonie Municipale un billet de la Loterie Nationale.

M. le Sous-Préfet a exprimé le plaisir qu'il avait de se retrouver au milieu de figures connues et sympathiques et des membres de la Musique. Il a félicité M. Mouche dont il loua le talent, la Municipalité de son concours moral et financier et a fait un vif éloge de la Musique, et des dirigeants de notre Société. En terminant, M. le Sous-Préfet a fait des vœux pour l'union et la confiance, car a-t-il dit, c'est par la confiance que nous arriverons à surmonter nos difficultés. M. Daupeyroux a levé son verre à M. Lebrun, Président de la République Française.

M. Louat a tenu à remercier M. le Sous-Préfet de son allocution aux idées si belles et si élevées. Des applaudissements chaleureux ont souligné chacun de ces toasts.

Sur la proposition de MM. Warusfel et Troncin, une quête a été faite pour l'achat d'un billet de loterie.

Résultat : 300 francs, c'est donc 3 billets qui seront achetés, auxquels on ajoutera celui de M. le Maire.

Quelques chanteurs se sont fait entendre et les convives se dirigèrent ensuite vers l'Hôtel des Arènes pour le bal. Celui-ci a été des plus réussis, l'orchestre a obtenu un grand succès, et les danses se sont succédé fort tard dans la nuit.

A la Ville de Senlis

31, place de la Halle, SENLIS

La Maison du Beau Vêtement

pour Dames, Messieurs et Enfants

UN CHOIX QUI TENTE
DES PRIX QUI DÉCIDENT

8883

AU TRIBUNAL CIVIL

M. Mellottée, substitut à Abbeville, vient d'être nommé en la même qualité à Senlis. Il était à Abbeville depuis le 1er février dernier.

Nous regrettons, dit le « Progrès de la Somme », le départ de ce jeune magistrat dont la compétence juridique était appréciée et qui avait su acquérir de multiples sympathies par sa parfaite courtoisie et sa grande affabilité.

Tous nos vœux les meilleurs l'accompagnent dans son nouveau poste.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Mellottée.

CONGRES DE LA F. G. S. P. F.

Mardi 28 et mercredi 29 novembre, se sont déroulés à Paris le Congrès de la Fédération des Patronages Catholiques et l'Assemblée Générale de l'Union Régionale de l'Oise.

Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu de ces réunions auxquelles notre camarade R. Berge de la Commission Sportive de l'Oise, y a représenté l'U. S. Saint-Rieul de Senlis.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

La société de secours célèbrera dimanche prochain, à la cathédrale, sa fête annuelle.

Le matin, à 11 heures 20, messe célébrée à la mémoire des Présidents, Membres du Bureau et Sociétaires décédés.

Le soir, à 17 heures, paiement des cotisations, allocution, procession et salut solennel.

CAISSE D'EPARGNE de l'Arrondissement de Senlis

A partir du 1er janvier 1934, la Caisse d'Epargne de l'arrondissement de Senlis, servira aux titulaires de livrets un intérêt de **3 fr. 50 %**.

Le compte de chaque déposant peut s'élever à **20.000 francs.**

Le montant des versements opérés pendant l'année n'est pas limité.

Il existe des Succursales de la Caisse d'Epargne à Béthisy-Saint-Pierre, Betz, Chambly, Chantilly, Creil, Crépy-en-Valois, Mello, Nanteuil-le-Haudouin, Neuilly-en-Thelle et Pont-Ste-Maxence. 8890

1933 - 1934
CONFERENCES DU LUNDI
Salle Jeanne d'Arc — SENLIS

Lundi 11 décembre, à 17 h. précises,

Rembrant, Prince des Ténèbres
(avec Projections)
par M. Funck-Brentano
Membre de l'Institut 8872

PAR ÉCONOMIE
BRULEZ DU COKE
793
S'ADRESSER A L'USINE A GAZ

LES CONFERENCES DU LUNDI

M. Charles Oulmont a pris pour sujet de sa conférence de lundi dernier 27 « Chopin et l'âme polonaise » il a lui-même une superbe silhouette romantique pour nous parler de ce grand musicien romantique ; il le fait avec infiniment de grâce et de sensibilité. Pour étudier et juger Chopin, dit-il, il faut être allé en Pologne, s'imprégner de l'âme polonaise, ce qu'il a fait, d'autant que, comme l'a dit Benjamin Constant, les plus grands artistes doivent tout à leur mère, Chopin est fils d'une grande dame polonaise pour laquelle il eut toute sa vie un véritable culte.

Il faut aller aux deux extrêmes de la Pologne pour trouver les deux sentiments qui marquent l'œuvre du génial musicien, à Cracovie où la Pologne slave est toute enivrée de danse et de gaieté et à Vilno, la ville sainte de la Pologne catholique, où l'on prie avec une ferveur qu'on ne retrouve que difficilement ailleurs.

A cette âme polonaise, il faut ajouter, ce qui est important aussi, le caractère français : Chopin était français par son père, notre sang coulait dans ses veines, il a vécu longtemps en France ; enfin Chopin était tout d'abord gai, rieur et moqueur.

Le conférencier raconte une partie de la vie de Frédéric Chopin et, très discrètement, ses aventures sentimentales qui, toutes, furent douloureuses pour lui ; même sa liaison avec George Sand qui cependant se dévoua pour le soigner, comme l'aurait fait une mère, au moment où déjà il était mortellement atteint.

Pour mieux faire comprendre aux auditeurs l'âme de Chopin, l'éminent conférencier interprète au piano quelques-unes des œuvres les plus caractéristiques du maître.

« La Valse de l'aurevoir ». Ici la valse n'est qu'un rythme et pour l'auteur c'est l'expression d'un douloureux sentiment.

« Deux mazurkas » et « deux préludes » dont celui qui fut composé très peu de temps avant sa mort et qui fut la seule de ses œuvres jouée lors de ses obsèques à la Madeleine, enfin sa toute dernière composition, cri d'adieu à sa mère et à sa patrie.

M. Oulmont fut à plusieurs reprises interrompu par de vifs applaudissements. Sa péroraison et son interprétation si personnelle de la musique de Chopin furent particulièrement goûtées et applaudies par le public nombreux et choisi qui se pressait dans la salle.

Le Monsieur du parterre.

UNION VELOCIPEDIQUE DE FRANCE

Comité départemental de l'Oise

Dans sa réunion du 19 novembre 1933, tenue à son siège social, le Comité départemental, après avoir pris connaissance d'une lettre injurieuse adressée à M. Hourde Fernand, chef délégué militaire de l'Oise, et datée à Creil du 20 septembre 1933.

Avons décidé :

1° de faire publiquement et par voix de presse des félicitations à M. Hourde pour son intègre probité et son entier dévouement désintéressé au Sport Cycliste.

2° de flétrir avec mépris, le ou les auteurs de cette infâme et anonyme calomnie.

Pour le Comité départemental,
Le Secrétaire général,
Pierre Briziou.

Toute personne soucieuse de ses intérêts emploie le

Service Rapide Journalier

H. PROT

Sa régularité, sa célérité, ses prix normaux en font le plus pratique et le plus économique des moyens de transports

Comptez sur lui
comme sur vous-même

(Voir annonce en 4e page)

VENTE DE LA VIANDE AU DETAIL au Marché Saint-Pierre à Senlis, par les Bouchers étrangers à la Ville

Au marché du 28 novembre courant, il a été vendu au marché Saint-Pierre, à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur la place par les Bouchers de Senlis, les quantités de viande suivante :

Bœuf	186 kilos
Veau	120 kilos
Mouton	61 kilos
Total	367 kilos

Pour vos Combustibles
adressez-vous à
L. DEHAINE
8, rue du Moulin-du-Gué-de-Pont
(Près de l'Orphelinat)
Boulets - Charbons - Anthracites
LIGNITE - ANTHRACINE
PRIX AVANTAGEUX

Une Œuvre à encourager

LA CANTINE MEDICALE SCOLAIRE

De charitables initiatives ont installé à Senlis, l'an dernier, une cantine scolaire dont le but est de venir en aide aux familles nombreuses touchées par le chômage, en recueillant les enfants délicats insuffisamment nourris chez eux.

La cantine scolaire a fonctionné sous la direction de la Croix-Rouge de Senlis, du 7 novembre 1932 au 14 juin 1933.

Les enfants ont reçu chaque matin (sauf les jeudis et dimanches) à la cantine installée dans les locaux de la fondation Sarlat, avenue Foch, un repas composé : d'une entrée, d'une viande, d'un plat de légumes et d'un dessert.

La désignation des enfants faisant partie de la cantine a été faite par les soins d'une commission nommée par le conseil municipal.

Le nombre des enfants admis a été de 27 au maximum.

Les ressources nécessaires au fonctionnement de la cantine ont été fournies :

1° par une subvention de 6.000 fr. votée par le Conseil municipal.

2° par les dons faits par des personnes de la ville s'intéressant à l'œuvre.

Le total de ces dons se monte à la somme de 8.308 fr. 50 qui, joints à la subvention municipale, forme un total de 14.308 fr. 50.

Les dépenses journalières y compris les gages de la cuisinière, les assurances et le charbon se sont élevés à 3 fr. 09 par enfant.

Les frais de premier établissement, comprenant l'achat du matériel se sont élevés à 1.086 fr. 30.

Les enfants ont été pesés à leur arrivée à la cantine, une seconde pesée effectuée un mois après a fait ressortir une augmentation de poids moyenne de 2 kilogs par enfant.

La progression au cours des mois suivants a été moins importante, mais, les résultats obtenus au point de vue [illegible] générale des enfants ont dépassé les prévisions les plus optimistes et les effets en subsistent encore.

Les enfants prenaient outre une nourriture saine et abondante, des fortifiants, tels que : Marinol, tréphonyl et hémostyl conformément aux instructions données par le docteur A. Chastel.

La cantine ne devait être que temporaire, mais les conditions économiques ne s'étant pas modifiées, les organisateurs ont décidé de continuer cette œuvre si utile au développement physique de l'enfance, tant que la crise que nous traversons ne sera pas terminée.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté la même subvention. Des personnes généreuses ont déjà adressé des dons, leur geste sera imité par beaucoup d'autres, nous le souhaitons, pour que les petits malheureux de Senlis ne souffrent pas trop des durs moments de notre temps.

M. LAGOSTINA
EXPERT-COMPTABLE
près le Tribunal de Commerce de Senlis
Organisations et Tenues de Comptabilités
Bilans - Inventaires - Vérifications
Déclarations et Lois Fiscales
Conseil de Sociétés
Route de Creil, SENLIS
Mardi et Vendredi, le matin, de 9 heures à midi et sur rendez-vous
TÉL. 3-48
773

BASKET - BALL

Résultat du 26 novembre 1933

Amicale Senlis (1), bat Orry-la-Ville (1), par 15 à 11.

Malgré une température froide, quelques spectateurs étaient venus assister à la partie de basket qui opposait Orry-la-Ville à Senlis en championnat.

A 14 heures 30, l'arbitre donne le signal de l'engagement, aussitôt Senlis descend sous le panneau des visiteurs, mais ne peut traduire. Orry riposte, mais les arrières senlisiens ont l'œil et les locaux repartent à l'attaque, quand par suite d'un accrochage Orry-la-Ville ouvre la marque ; aussitôt la remise en jeu l'ailier droit des visiteurs marque un superbe panier. Senlis s'organise, marque un coup franc suivi de beaux paniers et les citrons arrivent.

Dès la reprise, la partie change de physionomie, le jeu devient confus, sec, les joueurs se marquent étroitement, la rencontre perd de son charme, quelques coups francs et paniers sont effectués par chaque équipe et la fin est sifflée sur le score de 15 à 11 en faveur de Senlis.

Tous les joueurs sont à féliciter pour leur bonne tenue. Arbitrage de M. Cazier.

DECLARATION DES CHIENS

Le service de la police rappelle aux propriétaires de chiens qu'ils doivent obligatoirement déclarer ces animaux à la mairie, s'ils ne figurent pas encore au rôle sur la taxe des chiens.

Les propriétaires qui ont possédé et ne possèdent plus de chiens doivent également en faire la déclaration afin d'éviter une taxation nouvelle pour l'année en cours.

Ceux qui ont changé d'adresse sont invités également à en faire la déclaration afin d'éviter une double taxation (celle de la commune qu'ils ont quittée et celle où ils arrivent).

Le défaut de déclaration entraîne pour le propriétaire négligent une pénalité spéciale consistant au paiement de la triple taxe normale.

Dès le mois de janvier 1934, les agents de police et le garde champêtre signaleront à M. le Receveur des Contributions Directes, les propriétaires de chiens qui n'auront pas fait la déclaration réglementaire.

MOUVEMENT DES ETRANGERS

D'après les contrôles de la police locale, le mouvement des étrangers a été le suivant, à Senlis, pendant le mois de novembre écoulé.

Arrivées (11)

1 Portugaise, 1 Américaine, 1 Italienne, 6 Polonais, 1 Belge, 1 Autrichienne.

Départs (11)

1 Tchécoslovaque, 4 Belges, 2 Yougoslaves, 3 Suisses, 1 Italienne.

1933 - 1934
CONFERENCES POPULAIRES
Salle Jeanne d'Arc — SENLIS

Lundi 11 décembre, à 20 heures ½

L'Eglise et les Crises contemporaines
par M. Philippe Henriot
Député de Bordeaux
Entrée libre et gratuite 8873

CLUB SPORTIF SENLISIEN

Résultats des matches du 26 novembre 1933

C. S. Senlis (2), bat E. S. Crépy (2), par 3 buts à 0.

C'est seulement en deuxième mi-temps que les Senlisiens prirent l'avantage et le dessus sur les visiteurs qui avaient renforcé sensiblement leur équipe.

En réalité ce n'est que par deux buts que les Crépynois furent battus car le deuxième but rentré par Senlis n'eut pas dû être accordé, il y avait eu main volontaire de l'ailier gauche que l'arbitre ne sanctionna pas.

En modifiant légèrement leur équipe les Senlisiens auront une excellente réserve ; Bernard dans les bois est en progrès constant et la paire d'arrière Ignace, Berthy, paraît très sûre ; c'est surtout en attaque par la droite qu'il y a « fissure ». L'avant centre est à sa place il faut convenir qu'il la tient du reste très bien, mais que son jeu est un peu dur...

C. S. Senlis (1) et U. S. Gouvieux (1), font match nul, 0 à 0.

Cette rencontre tant attendue s'est déroulée par un temps de chien : neige, vent du Nord, pluie, terrain glissant, devant une centaine de « purs » que la rigueur du temps n'avait pas effrayés, il faut reconnaître cependant que joueurs comme spectateurs firent preuve d'un cran admirable et nous aurions mauvaise grâce de ne pas les en féliciter chaleureusement.

Les 22 joueurs qui, s'ils n'eurent pas tous le don de nous émerveiller d'un bout à l'autre de la partie, il y a toujours de petits intermèdes curieux et parfois amusants, voire aussi parfois dramatiques... — firent néanmoins preuve d'un joli brio et d'un courage admirable.

Les gars de Gouvieux dès les hostilités déclanchées, menèrent la danse tambour battant et sur la touche le vent... de la défaite semblait souffler contre les Senlisiens. Et du haut des gradins de la tribune un titi lançait : Vas-y le « rouge »... pendant qu'un autre criait : « hu... Totote... » et bientôt les jockeys durent galoper moins vite pour presque finir sur les boulets !

La mi-temps arrivant, chacun réconforta en encouragea ses poulains et dès la reprise de second team la bataille s'engagea à fond.

Notre « portier » fut applaudi maintes fois et c'est grâce à lui que l'honneur fut sauf ; son vis-à-vis fut aussi à l'ouvrage surtout durant les 20 dernières minutes, au cours desquelles les Senlisiens firent preuve d'un cran admirable ; ils se donnèrent sans réserve et il s'en est fallu d'un rien qu'ils arrachassent la victoire.

Rarement nous vîmes une partie aussi âprement disputée par deux équipes sensiblement égales.

Nous sommes persuadés qu'avec plus de cohésion dans la ligne intermédiaire senlisienne qui s'affola trop à certains moments pendant la première manche, l'équipe « marine et ciel » eut pu vaincre les « jockeys », qui cravachèrent dur et ferme pour maintenir le trot jusqu'au bout.

En tout cas, la démonstration de dimanche dernier aura eu le don d'emballer ceux qui l'ont suivie, car nous savons qu'elle leur a plu et que les prochaines rencontres officielles seront suivies de très près aussi bien par les idoines que par les profanes.

Matches du 3 décembre 1933

A SENLIS, à 14 heures 15 : C. S. Avilly (2), contre C. S. Senlis (2).

Troisième édition : c'est exact, mais n'oublions pas qu'à la deuxième les équipes ont dû se séparer dos à dos ; rien n'ayant été marqué de part et d'autre.

C'est donc la belle qui va se jouer demain ici.

A AVILLY (championnat) C. S. Senlis (1), contre C. S. Avilly (1).

Le « laeder » du groupe va recevoir chez lui l'Equipe voisine qui s'inscrit cinquième au classement officiel.

Théoriquement il devrait compter 3 points en plus, ce qui ferait 20 au total et Senlis 2, mais pratiquement il est possible, à notre avis, que les chiffres ci-dessus diminuent de 2 unités pour Avilly et augmentent d'un nombre d'unités semblables pour Senlis...

Lorsque nous disons il est possible, nous serions tentés d'écrire il est probable que Senlis gagnera, mais, il y a toujours un « mais » — en effet, sait-on ce qu'il adviendra d'ici là ?

Avec son équipe telle qu'elle était formée dimanche dernier, Senlis peut prétendre faire quelque chose s'il joue avec autant de courage et de cran ; il faudra beaucoup de sang-froid — comme cela s'est produit à Ercuis — la saison passée et, ensuite disputer la partie avec confiance en souhaitant que le facteur « Malchance » n'intervienne à aucun moment.

L'excellent portier Dorp blessé au service militaire nous informe qu'il va arriver incessamment en « convalo » et qu'il espère faire la garde des filets Senlisiens à Avilly dimanche prochain.

C'est pour nous Senlisiens, une nouvelle réconfortante.

Et il ne faut pas que cette nouvelle fasse « bouder notre excellent keeper d'un jour »... que nous voudrions tant voir opérer à sa place, et qui a su se tirer admirablement d'affaires dimanche dernier et qui fera encore ce petit « sacrifice » le cas échéant !

Départ de l'équipe en Starn à 13 heures précises, place de Creil.

Les supporters sont priés de retenir leur place à l'avance à M. Bouxin, gérant du Familistère, place Henri IV.

A l'honneur

Après avoir été à l'ouvrage il est tout naturel d'être à l'honneur.

Telle est la récompense que M. Ducos, Ministre de l'Education Physique vient de témoigner envers :

1° M. Lucien Pierrard, vice-président du C. S. Senlisien en lui adressant une deuxième lettre de félicitations.

2° Et M. André Lamy, président de la Commission Sportive du C. S. S. en lui adressant une première lettre de félicitations.

Et ce, en raison des services rendus à l'Education Physique.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette juste récompense en priant les nouveaux diplômés d'accepter nos meilleurs compliments et ceux de leurs nombreux amis qui combattent pour cette belle cause du sport.

Réunion mensuelle

La Commission Sportive du C. S. Senlisien tiendra sa réunion mensuelle mercredi 6 décembre 1933, à 20 h. 30, au siège du Club, (Hôtel de Ville, salle des réunions).

Les membres actifs y sont instamment convoqués.

Nous croyons savoir qu'à l'ordre du jour figure une suggestion intéressante.

Appel du Club Sportif Senlisien contre décision du Bureau du District Oise de F.F.F.A.

Vu la réclamation du 23 octobre 1933 contre le Club Sainte-Maxence en ce qui concerne notamment le deuxième paragraphe, ayant trait à la participation au match du 22 dudit mois du joueur Vandenhove Robert, dont copie in-extenso est ci-jointe.

Vu la décision des Membres du Bureau du District Oise en date du 5 novembre 1933, notifiée le 22 du même mois, rejetant la demande du Club Sportif Senlisien et dont copie est également ci-jointe.

Le Club Sportif Senlisien :

Attendu qu'il est constant que le joueur incriminé a pris part à **4 matches officiels sans licence** et sans motif **préalablement** exposé ou motivé, malgré les prescriptions formelles du dernier alinéa de l'article 2 des règlements particuliers de la Ligue du Nord-Est de F. F. F. A.

Attendu que la décision du district semble être basée sur un fait dont la cause a été située et jugée à une date **postérieure** à celle qui doit être prise en considération.

Dans ces conditions et pour ces motifs :

Déclare faire appel de cette décision.

Estime qu'il y a lieu de se placer au jour de la demande du C. S. Senlisien et non à une date postérieure pour dire qu'il appartenait au Club Sainte-Maxence d'avoir à rechercher **antérieurement** au match précité, les raisons qui motivaient la non présentation pour la quatrième fois de la licence du joueur Vandenhove,

Considère qu'en l'espèce l'article 2 des règlements particuliers de la Ligue du Nord-Est trouve ici son application d'une manière adéquate et qu'en décider autrement serait aller à l'encontre d'un texte qui ne peut prêter ni à confusion ni à équivoque étant conçu d'une manière suffisamment claire et concise.

Déclare mal fondée la décision du District-Oise dont appel est présentement interjeté.

Et appuie la présente du montant des droits prévus, soit trente francs en un mandat poste ci-inclus portant le numéro 122 série 442-112, en date de ce jour.

Senlis, le 29 novembre 1933.

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire Général,
Signé : P. CAYEUX.

CHANTILLY
HOTEL DU PARC
NOCES
BANQUETS
GRANDES SALLES ET SALONS
792

FEU DE CHEMINEE

Un feu de cheminée s'est déclaré lundi dernier, 27 courant, vers 11 heures 30, dans la maison d'habitation occupée par M. Lelong, greffier de paix, 5, rue de la Poulaillerie, à Senlis.

Sur l'intervention rapide de M. Vérité Ernest, ce feu fut éteint à midi 30, sans causer de dégâts matériels.

COLLISION DE CAMIONS AUTOMOBILES (Dégâts matériels)

Dimanche dernier, vers 11 heures du soir, un camion automobile, chargé de porcs, à destination de la Villette, à Paris, et conduit par M. Lescut Noël, 31 ans, au service de la maison Doucz et Mouty, à Avesnelles (Nord), est venu tamponner violemment un autre camion chargé de bœufs et de vaches, et arrêté à hauteur de l'Hôtel du Point du Jour, où le conducteur de ce dernier camion prenait son repas. Le choc fut violent. Un bœuf fut projeté à terre ainsi qu'un porc. Ce dernier blessé, dut être abattu le lendemain matin. De sérieux dégâts matériels furent occasionnés aux deux véhicules.

Après enquête de la police, procès-verbal fut relevé à la charge du conducteur du véhicule tamponneur pour « dépassement dans de mauvaises conditions ayant occasionné un accident matériel ».

VOLEURS CONDAMNES

Les nommés Lefèvre Joseph-Léon, 39 ans, manouvrier, 2, rue du Cimetière Saint-Rieul et Gobert André, 35 ans, manouvrier à Villevert, inculpés tous deux, par la police, de vol ont été condamnés chacun, à 15 jours de prison, sans sursis, le 24 novembre 1933, par le tribunal correctionnel de Senlis.

LA POLICE A PROCEDE A L'ARRESTATION DU FACTEUR LANGROS

Sur mandat d'amener, délivré par M. Marquiset, juge d'instruction à Senlis, le service de la police a procédé le 28 novembre à l'arrestation du sieur Langros Eugène, 35 ans, facteur des postes, domicilié à Villevert, rue du Moulin Cintron, et inculpé de coups et blessures volontaires sur la personne de son épouse et sur celle d'un de ses enfants âgé de moins de 15 ans.

Après interrogatoire, le sieur Langros a fait l'objet d'un mandat de dépôt de la part du magistrat instructeur et a été conduit sur-le-champ à la maison d'arrêt, par les agents Dagbert et Petit en attendant sa comparution prochaine devant le tribunal correctionnel de Senlis.

UN ESCROC QUI AVAIT FAIT DES DUPES DANS NOTRE VILLE, EST ARRETE

La police de Bruxelles vient d'écrouer un escroc international, Van Boom, né à Anvers, arrêté le 22 juin à Aix-la-Chapelle, où il se déclarait être le chef des dinasos, c'est-à-dire des nazis flamands. Il portait un magnifique uniforme composé d'un képi d'officier français, d'une tunique bleue ornée de décorations et d'une culotte de peau blanche.

En 1919, il s'était fait passer pour le chef des Badin Belgium boys scouts. Puis en 1930, il a commis diverses escroqueries en France. Arrêté à Senlis où il se déclarait être le prince russe Bogdanof, puis lord Arizane Wallace, il avait été arrêté pour port illégal de [illegible]

En 1932, il s'était fait passer à Vienne pour le comte Van Boom, inspecteur général des boys scouts ; changeant son fusil d'épaule, il a exploité cette année les Associations de dinasos, en fabriquant à leur usage des sceaux et des croix. Les hitlériens se sont aperçus alors qu'ils avaient été escroqués et l'on arrêté. Extradé sur la demande du Parquet de Bruxelles, il a été mis à la disposition du juge d'instruction.

Van Boom prétend qu'il a été au service de l'Intelligence Service et des Russes blancs.

RESTAURANT VALENTIN
SAINT-NICOLAS
ROULETTE Successeur

Bals tous les Dimanches
Matinée et Soirée
796

A LA CORRECTIONNELLE

Le sieur D..., à Senlis, a été condamné le 24 novembre 1933, à 16 francs d'amende avec sursis, par le Tribunal correctionnel de Senlis, pour outrages à l'agent Dagbert, dans l'exécution de son service.

CONTRAVENTIONS DE POLICE

Au cours de la semaine écoulée, la police locale a relevé des contraventions pour les faits suivants :

Tapage nocturne et injurieux.
Violences légères.
Dégradation volontaire à la propriétaire mobilière d'autrui.
Dépassement et doublement d'autos à carrefours dangereux.
Défaut d'éclairage avant et arrière à auto.
Défaut de plaque d'identité à auto.
Dépassement de camions dans de mauvaises conditions ayant occasionné un accident matériel.
Défaut de visa de départ sur carte d'identité.
Stationnement d'auto en sens interdit, rue de la République.

BRACONNIERS CONDAMNES

Les nommés Cocu Emilien, 30 ans et Bianti Ernest, 33 ans, manouvriers à Saint-Waast-les-Mello, inculpés de délit de chasse, par M. Suard André, garde particulier ont été condamnés, chacun, à 8 jours de prison, plus 100 fr. d'amende et 6 fr. 10 francs, prix du permis de chasse, par le Tribunal correctionnel le 24 novembre 1933.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Mercredi dernier, 29 novembre, à 18 heures, la police locale, a fait hospitaliser, le nommé Paul Henri, 65 ans, sans profession ni domicile fixe, tombé subitement malade place de la Halle.

PRIX DE L'ESSENCE

A l'hectolitre

Qualité « Tourisme »
Prix maximum : 190 francs.
Prix minimum : 190 francs.
Prix moyen : 190 francs.

Qualité « Poids Lourds »
Prix maximum : 180 francs.
Prix minimum : 180 francs.
Prix moyen : 180 francs.

En bidon de 5 litres

Qualité « Tourisme » : 9 fr. 50.
Qualité « Poids Lourds » : 9 francs.

Aucune infraction n'a été relevée pour défaut d'affichage des prix.

THEATRE MUNICIPAL CINEMA
(Tél. 360) **DE SENLIS** (Tél. 360)

Vendredi 1er, Samedi 2,
soirée à 20 heures 45
Dimanche 3 décembre,
Matinée à 15 heures, Soirée à 20 h. 45

WALLACE BEERY dans
TITANS DU CIEL
Le film le plus audacieux réalisé à ce jour sur l'Aviation avec Clark Gable (le nouveau Valentino) et Dorothy Jordan.

CHAUFFEUR VA CHAUFFER
Comique sonore

((ECLAIR JOURNAL))
Actualités parlantes les plus récentes

LE MAGICIEN DE BAGDAG
Dessin animé sonore

SERVICE DES EPAVES

Dans le courant de la semaine écoulée, il a été trouvé sur la voie publique et déclaré au Commissariat de police (service des épaves) les objets suivants :

Objets trouvés

Un permis de conduire pour auto n° 1.081, au nom de Lauvageiet Claude, 2 permis pour moto.
Un gant blanc en coton.
Un cathéchisme.

Objets perdus

Un portefeuille contenant, 1 billet de 100 francs, 1 de 50 francs, 1 de 10 fr. et un de 5 francs.
Une bague en or jaune, avec une perle bleue.
Un gant en laine de couleur beige, pour un enfant de 8 à 9 ans.
Un gant en laine de couleur beige, marque R. C.
Un portemonnaie style arabe.

ETAT CIVIL DE SENLIS

du 24 au 30 novembre 1933

Naissances

23. Denise-Marie-Amélie Becquet, 21, rue Bellon.
29. Aimée-Gabrielle Chabert, 2, rue du Cimetière Saint-Rieul.

Publications de Mariages

Entre M. Désiré-Maurice De Porre, ouvrier agricole, demeurant à Chamant, et Mlle Lucienne-Louise Leroy, domestique, demeurant à Senlis, route d'Aumont.

Décès

23. Anatole Cinqueux, 57 ans, manouvrier, demeurant à Vaumoise, décédé, 1, faubourg Saint-Martin.
25. Bernard-Camille Souffriau, 31 ans, ouvrier de distillerie, demeurant au Plessis-Belleville, décédé, 1, faubourg Saint-Martin.

CARNET

REMERCIEMENTS

— Madame veuve Carpentier, les familles Langlet et Bosché, très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de M. Carpentier René, 3, place Lavarande, adressent leurs remerciements aux personnes qui ont assisté aux obsèques et celles qui ont offert des fleurs et des couronnes. 8862

— Madame veuve Desprez, ses Enfants et toute sa famille, très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion [illegible] de M. Arthur Vincent Desprez, adressent leurs remerciements aux personnes qui ont assisté aux obsèques ou qui leur ont exprimé des regrets, et s'excusent auprès de celles qui, par un oubli involontaire, n'auraient pas reçu de faire-part. 8864

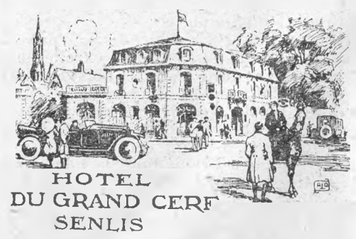
HOTEL
DU GRAND CERF
SENLIS
Henry WONDRAK, Directeur-Propriétaire
795 *Téléphone 111*

Pour vos Réunions familiales
MARIAGES - BANQUETS de SOCIÉTÉS
Soirées dansantes ou toutes Cérémonies
les élégants grands et petits Salons de
l'Hôtel du Grand Cerf
sont à la disposition de sa nombreuse Clientèle
CUISINE ET CAVE SOIGNÉE
SERVICE PARFAIT
PRIX A FORFAIT

CHANTILLY

Croix de Feu et Briscards

La carte et la retraite du combattant. — La question de la carte du combattant et celle de la retraite sont intimement liées, puisque celle-ci est la conséquence de celle-là. Cependant la carte et la retraite, toutes les deux attaquées sont à défendre sur des terrains différents. Nos adversaires prétendent en effet, d'une part que la carte a été abusivement attribuée à de nombreux mobilisés qui n'y ont aucun droit, et d'autre part, ils dénoncent la retraite comme une mesure démagogique dans son principe et périlleuse pour les finances du pays. Cependant alors qu'une revision sévère des cartes est effectuée par l'Office National et que des retraits massifs ont provoqué des protestations parfois fort légitimes, on constate que les conditions d'attributions fixées par le décret du 1er juillet 1930, laissent à l'écart des hommes qui, réellement, méritent la qualité de combattant. Nous ne citerons qu'un exemple: certaines unités de la réserve de l'armée territoriale du train des équipages.

Il apparaît donc que ce n'est pas dans un sens restrictif, mais au contraire plus large, qu'il faut examiner le problème de la carte du combattant. Les intéressés devraient aussi avoir à leur disposition, lorsque leur droit est contesté, des garanties et voies de recours qui manquent actuellement. Il ne s'agit pas d'étendre indéfiniment le nombre des bénéficiaires de la carte, mais d'assurer la justice dans l'application de la loi.

Quant à la retraite du combattant, elle a subi des assauts répétés de la part de certaines fractions de l'opinion publique et de certains membres du Sénat qui paraissent décidés à l'abattre.

Non seulement, elle est attaquée de front et dans son principe même, mais on cherche à l'atteindre par des voies détournées. Une des façons le plus communément employées a été de tâcher de créer des catégories entre anciens combattants, la retraite étant attribuée aux uns et pas aux autres.

C'est peut-être sur ce terrain que nous aurons à nous défendre un jour plus ou moins proche. Il est le plus dangereux, mais nos associations sont décidés à s'opposer à toute distinction entre les titulaires de la carte du combattant qui doivent jouir des mêmes droits dans le cadre des lois existantes.

Enfin les avantages sociaux et les mesures d'aide individuelle que l'Office national est chargé d'attribuer, doivent dans les circonstances actuelles être plus que jamais maintenus et même étendus.

G. Henry.

NOCES
BANQUETS
HOTEL LES TERRASSES
CHANTILLY
792

Union Nationale des Combattants

Le Comité a le plaisir d'informer les amateurs de bon spectacle que le mercredi 6 décembre prochain sera donné aux « Variétés », une soirée de gala organisée avec le concours de l'Equipe habilement dirigée par MM. Gabriel Lehmann et Fernand Loisel.

Au programme :

Le paquebot Tenacity, pièce en trois actes de Charles Vildrac, et *Feu la Mère de Madame*, comédie gaie en un acte de G. Feydeau.

A la valeur artistique des interprètes, aux noms des auteurs, il faut ajouter que la mise en scène et la décoration seront réglées par MM. P. Rivierre et L. Cornu, avec la scrupuleuse minutie à laquelle ils nous ont habitués.

C'est dire qu'il y aura foule ce soir-là aux « Variétés », et qu'il sera prudent de s'assurer des places par avance.

La location sera ouverte à cet effet chez Mme Corbeau, confiserie, dès le premier décembre.

* * *

Les billets de la tombola organisée par la Section au profit de la Caisse de secours immédiat et de sa mutuelle sont en vente depuis le 15 novembre et s'enlèvent très rapidement.

La raison ? C'est que tout en faisant œuvre de bien, les détenteurs risquent la fortune du fait que parmi les nombreux lots qui seront distribués, figurent: *Une obligation à lots de la Ville de Paris, Deux billets de la Loterie Nationale.*

Pressez-vous, n'attendez pas, vous le regretteriez, ayez tous des billets de notre tombola dont le tirage s'effectuera le 14 janvier 1934, à 14 h. 30, dans la Salle des Fêtes de la Ville.

La Sainte-Cécile

Aucun Patronage si ce n'est celui de Saint-Hubert pour les chasseurs et peut-être celui de Saint-Sébastien chez les Archers d'Ile-de-France et du Valois, n'est resté plus populaire que celui de Sainte Cécile. Auprès d'elle, des saints corporatifs tels que Fiacre, Eloi et Crépin, pour ne citer que les principaux font figure de petits saints. Pour être juste [illegible] spéciaux, et sainte Barbe chez les pompiers jouissent d'un honnête prestige. Aucun d'eux, à la vérité, n'atteint à la gloire universelle de Sainte Cécile et pour détrôner la Patronne des Musiciens, il n'est guère que Saint Christophe, providence des écraseurs et même des écrasés, qui puissent pour l'avenir, émettre quelque prétention...

Cette sainte a d'ailleurs de solides raisons de s'imposer à notre vénération. M. le Doyen, à la grand'messe de 10 heures, nous les fit valoir en résumant son héroïque histoire et son martyre.

Les Musiciens avaient pris place dans le chœur. Ils jouèrent en l'honneur de la Sainte, sous l'habile direction de M. Daguet, plusieurs excellents morceaux de leur répertoire : l'*Intermezzo*, de Cavalleria Rusticana ; l'*Arioso*, de Benvenuto Cellini et *Jour de Fête*, de Parès, ainsi que la *Marche solennelle*. Après d'eux, dans les stalles, M. Leclercq, premier adjoint; MM. Gondelle, Leprat et Carré, conseillers municipaux. Dans l'*Arioso*, la basse solo de M. Barré fut particulièrement appréciée.

Après la messe, les musiciens et la clique se rendirent en cortège au cimetière accompagnés par MM. les Conseillers municipaux. Des gerbes furent déposées sur les tombes de MM. Vallon, Joly et Wells, bienfaiteurs de la Musique.

Le soir, [illegible] se trouvaient réunis au Restaurant Rivet, au Bois Saint-Denis. M. Paulvé, maire de Chantilly, présidait ayant à ses côtés M. Leclercq, premier adjoint, M. Daguet et M. Edmond, chef et sous-chef de la Musique; M. Lancereaux, secrétaire; les présidents ou délégués des Sociétés locales : MM. Carré pour les Pompiers, Naudé pour l'U. S. C., Van den Bosch et Gamelin pour les 1re et 2e Compagnies d'arc Simiand pour les Anciens Combattants, Crépin pour les Croix de feu, MM. Claparède du Syndicat d'Initiative, Cognard du Patronage Saint-Louis, Gamelin de la Société Colombophile, M. Forain, conseiller municipal; M. Muller représentant la Société d'Horticulture, M. Noël, secrétaire de la Mairie, M. Bougerol, représentant le *Courrier de l'Oise*, etc., etc.

Le banquet fut très animé et des plus cordial, l'harmonie la plus parfaite ne peut que régner au sein de la Musique. Ce thème fut d'ailleurs repris, mais sur une place plus large par les deux orateurs à la fin du banquet : M. Paulvé et M. Daguet.

M. Daguet qui parla le premier, remercia M. le Maire d'avoir bien voulu accepter la présidence de la soirée. Il le remercia également de la sollicitude qu'il montre, en toute occasion, à la Société, dont il partage « les joies et... les difficultés ». M. Daguet remercia les Présidents des Sociétés locales de la sympathie qu'ils portent aussi bien à l'harmonique qu'à l'Harmonie Municipale. Cet art musical, l'aimable chef le place très haut — et nous l'approuvons — « au-dessus des railleries et des convoitises, dans une même communion d'idée et de respect », l'offrant « à l'Eglise avec des airs religieux, dans la rue en défilant tambours et clairons en tête avec des airs populaires et entraînant, enfin respectueusement à nos morts dont le souvenir nous est cher ».

M. Daguet demande aux personnes présentes de bien vouloir s'intéresser à l'Ecole de Musique de Chantilly, il insiste sur la nécessité de donner aux enfants les premières notions sur les bans de la classe. Il vante enfin les plaisirs et les joies que donnent la Musique, la bonne et saine musique qu'il défend contre les élucubrations fantaisistes et souvent étrangères, avec l'aide des dévoués professeurs que sont MM. Edmond et Maurice Lancereaux.

Après avoir exprimé les très sincères regrets que lui cause l'absence de M. Gondelle, le dévoué trésorier, M. Daguet lève son verre à la santé des familles de tous les convives, à la prospérité des Sociétés de Chantilly et de ses amis musiciens, tambours et clairons.

M. Paulvé, président, présenta tout d'abord les excuses de M. Warusfel, retenu à la Sainte Cécile à Senlis, de M. Couchouron, contrôleur de contributions, de MM. Sergeant, Gallard Parisis, de M. Dubrouillet retenu auprès de Mme Dubrouillet souffrante, M. Rivierre avait également envoyé un mot d'excuses au secrétaire.

M. le Maire est heureux de se retrouver au milieu des musiciens et regrette de n'avoir pas pu les accompagner lui-même à la grand'messe du matin. Souffrant encore des suites d'une crise grippale, il espère qu'on ne lui en voudra pas de s'être montré prudent. Il exprime aux Présidents et Délégués des sociétés locales — toutes ou presque représentées — sa satisfaction de garder ainsi le contact: « Les sociétés locales reflètent la physionomie et la conscience de la cité tout en assurant son mouvement et sa vitalité ; aussi un des devoirs principaux d'une municipalité agissante et soucieuse du bien public est-il de les développer et de les soutenir », et allant plus loin : « Je voudrais souhaiter que l'harmonie, une totale harmonie régnât entre toutes les sociétés locales pour le plus grand bien de notre prestigieuse cité. Je ne reculerai devant aucun effort pour atteindre ce but. » Et toujours sur le même thème M. le Maire insiste pour que cette union se passe sur le plan des intérêts locaux et il précise que quiconque agirait en sens contraire et servirait la désunion commettrait dans le temps où nous vivons une faute grave contre le pays et nuirait à sa prospérité.

En invitant les Présidents ou représentants des groupements locaux aux banquets des sociétés municipales M. le Maire marque son désir de rapprochement, sa volonté d'union en même temps que sa sympathie à chacun et à tous.

L'orateur s'adressant plus directement aux musiciens leur adresse ses compliments aussi bien pour leurs efforts que pour leur belle tenue. Il leur sait gré de négliger quelque peu leur famille ou de se priver d'autres plaisirs pour apprendre la musique et pour progresser. Il leur demande instamment d'être assidus aux répétitions et d'accepter une discipline sans laquelle aucune société ne peut prospérer. M. le Maire leur dit connaître leurs difficultés, mais ajoute-t-il: « Quand l'effort collectif est orienté vers le bien public, il n'est pas d'exemple qu'il ne puisse parvenir à triompher des audaces ou des menaces individuelles si justifiées. »

M. le Maire entend que sa probité morale suffit à assumer la réalisation de ses promesses aussi bien que celles de ses élus — élus au travail desquels il rend hommage et qu'il soutiendra, quelles que soient leurs convictions, envers et contre tous, en raison même de ce qu'ils travaillent au bien de la cité.

M. le Maire salue en terminant les représentants des sociétés locales, les conseillers municipaux, le dévoué chef M. Daguet, les musiciens et leurs invités, la presse en la personne du représentant du *Courrier*, « qu'il assure de sa gratitude tout comme la maison senlisienne où il a toujours trouvé un si sympathique accueil », et lève son verre à la prospérité de la Société et à la santé de chacun.

Le discours de M. Daguet fut très applaudi, plus encore l'allocution de M. le Maire. Sur quoi chacun sabla le champagne offert généreusement par MM. Paulvé, Leclercq et Dubrouillet. Tandis que les meilleurs amateurs de la Société [illegible] les convives qui d'une chanson, qui d'un monologue, voir d'un air d'accordéon. Il n'est point jusqu'aux invités les plus marquants qui ne voulurent aussi payer leur écot d'une chanson. Choupart, toujours si serviable, se mit au piano et la Sainte-Cécile se termina ainsi de la manière la plus joyeuse du monde et comme la sainte doit assurément l'aimer par de la musique et par du chant. R. B.

P. S. —Nous ne serions pas complet si nous ne rapportions ici les compliments de M. Daguet à l'endroit de M. Rivet pour un banquet si excellemment servi et cuisiné, compliments auxquels nous nous permettons de nous associer comme étant on ne peut plus justifiés.

* * *

Aujourd'hui samedi 9 décembre, à 21 heures, dans la salle Rivet, au Bois St-Denis, mis gracieusement à la disposition des musiciens, aura lieu une sauterie, rebond de la fête de dimanche dernier.

Un cheminot se fait happer par un train au pont de Gouvieux

Le mardi 28 novembre dernier, à 5 heures 40 du matin, le chauffeur Léon Esplouve du dépôt de Creil, s'est fait renverser entre la voie et le poste sémaphorique par le train de messageries 382. Relevé avec le crâne défoncé le malheureux a été transporté immédiatement à l'Hôpital Condé où son état était jugé désespéré. Il y mourait dans la soirée à 17 heures.

On suppose que, surpris par le train entre la voie et le poste où il y a assez peu d'espace, il aura voulu se jeter à terre pour l'éviter et ce faisant un marchepied lui a probablement fracassé la tête au passage.

Agé de 34 ans, il laisse une veuve et deux enfants.

Coups réciproques

Mmes Baurès et Tarlet, demeurant place de l'Eglise, à la suite d'une discussion un peu vive en viennent aux mains, le 27 novembre dernier. Le juge de paix est chargé de rétablir l'ordre.

Une bonne prise

Lundi dernier, 20 novembre, au cours d'une ronde au Bois Saint-Denis, les gendarmes ont mis la main sur le Yougoslave Erzen Waldimir, objet d'un arrêté d'expulsion du parquet de Senlis et en possession d'une bicyclette qu'il avait volée, le 23 novembre, à M. Charpentier Emile, employé des tramways à Laon.

Accident d'auto

Ducrey Ferdinand, ex-chauffeur de taxi retraité à Cambronne-les-Clermont, accroche à Lamorlaye, le 26 novembre, à 16 h. 30, une auto appartenant à M. Sornet Robert, auto arrêtée à une station-pompe. Bien qu'ayant pris la fuite Ducrey a pu être rejoint à Chantilly. Dégâts matériels.

Garde-chasse

M. le Sous-Préfet de Senlis a agréé M. Emile Rellot, comme garde-chasse de M. Théry Gustave.

Société des Jardins Ouvriers

Les Membres de la Société sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 3 décembre 1933, salle des Fêtes, à 14 heures précises.

Objets :

Elections : renouvellement partiel du Bureau. Tombola gratuite de graines et oignons à fleurs au profit des seuls membres présents dans la salle, munis de la carte bleue. Les nouveaux adhérents 1934 ne pourront participer à cette tombola.

Nota : remplacement de la carte bleue par la carte jaune 1934. Dernier délai pour retirer sa carte le 30 décembre 1933 chez MM. Lemaitre, les Tribunes ; Couvez, rue de la Machine; Ramu, rue de la Nonette; Martin, rue du Connétable.

AVIS

A la souite des nombreux cambriolages commis à Chantilly, les gendarmes qui effectuent des rondes la nuit se permettent parfois d'arrêter dans la rue les personnes qui y circulent à une heure tardive.

Cette mesure étant prise pour le bien commun, nous ne doutons pas que nos concitoyens s'y prêtent de bonne grâce.

Fôot-ball

Matches du 26 novembre

U. S. Villers-Cotterêts (1) bat U. S. C. (1), 3-1.

U. S. C. (2) bat C. S. Liancourt (R, 7-0.

Match du 3 décembre

Olympique Saint-Quentinois (1) contre U. S. C. (1), à 14 h. 30, au Stade.

Basket-Ball

Dimanche dernier a vu trois nouvelles victoires des couleurs locales. En première série la 1re A déjà en belle forme, a été montrer à Moyenneville ses talents. Le résultat 89 à 6 indique nettement la supériorité de nos champions et dispense de tous commentaires.

La 1re B qui se hausse au niveau de son aînée, a prouvé aux Nogentais que la technique des Cantilliens étaient supérieure et par 54 à 21, elle s'est octroyée trois nouveaux points. La 3e composée des espoirs est allée à Liancourt, mais faute d'adversaire s'en est revenue avec le gain du match... par forfait.

Aujourd'hui au Val Saint-Georges, à 14 heures, la 1re B contre Liancourt, puis la 1re A contre une formation parisienne.

A tous les fervents nous donnons rendez-vous pour ces matches qui s'annoncent passionants.

Golf de Chantilly

Médaille Mensuelle

Dames. — Première série

Mme J. Florand	95	5	90
Mlle P. Foucher	99	7	92

Deuxième série

Mme H. Cahen	118	30	88

Messieurs. — Première série

A. Gobert	79	1	78
De Viefville	93	14	79

Deuxième série

P. Nicolas	96	18	78

Les Spectacles

Variétés. — *Roger la Honte* (France Dhélia).

Elysée. — *Le chance* (Marie Glory).

AVILLY-SAINT-LEONARD

Garde-chasse. — M. le Sous-Préfet de Senlis a agréé M. Bellot comme garde-chasse de M. Gustace Théry, de Chantilly.

BARBERY

Sapeurs-Pompiers. — M. Paul Becquet est promu au grade de lieutenant commandant du corps communal de sapeurs-pompiers.

BETHISY-SAINT-MARTIN

Nécrologie. — Lundi 20 courant, ont été célébrées en l'église de Béthisy-Saint-Martin, les obsèques de M. Benoist Debaye, décédé dans sa 76e année, des suites d'une longue maladie. Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner à sa dernière demeure, l'homme aimable, bon, serviable, et qui, par sa bonhomie coutumière, lui avait attiré la sympathie générale. Artisan vannier et professionnel, il s'était assuré une nombreuse clientèle et la spécialité de sa vannerie était recherchée par les maisons de vente. Aussi, c'est avec un grand regret que nous avons vu disparaître cet homme au cœur ouvert à tous et dont la figure si franche, inspirait à tous ceux qui l'approchaient, la plus ferme et la plus légitime confiance et la meilleur considération.

Nous nous inclinons respectueusement devant la douleur de Mme Debaye, de ses enfants, de sa famille; et nous les prions de croire à nos bien sincères condoléances. E. C.

BETHISY-SAINT-PIERRE

Eaux et forêts. — M. Mal, garde des eaux et forêts, est porté au tableau d'avancement pour attribution de classe.

BOREST

Eaux et forêts. — M. Morin, garde des eaux et forêts, est porté au tableau d'avancement pour attribution de classe.

CREIL

Championnats de boxe de l'Oise. — La Fédération Française de boxe vient de confier à l'Association Cretilloise de boxe les Championnats de l'Oise, toutes catégories, amateurs, pour l'année 1934.

Les Championnats organisés sous les auspices de la Fédération, auront lieu le dimanche 10 décembre 1933, en la salle du Patronage laïque, dans le parc de la Ville de Creil. Ils seront disputés sous les règlements de cette Fédération, et ouverts à tous les boxeurs licenciés. Les Sociétés du département, les jeunes gens, qui désireraient participer à ces championnats devront adresser leur demande d'urgence, à M. Julien Delamarre, 24, avenue de la Gare, à Creil. Les renseignements complémentaires leur seront fournis.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Nécrologie. — Nous avons appris la mort de M. Désiré Dumont, boucher, décédé à l'âge de 42 ans, des suites d'une longue et cruelle maladie. Il était employé depuis longtemps à la Boucherie Ricart, où il avait l'estime et la confiance de ses patrons.

Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier 27 novembre, à 2 heures, à La Chapelle, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nos sincères condoléances.

* * *

Mme veuve Désiré Dumont et ses Enfants, très touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion de la mort de leur regretté mari et père, adressent leurs remerciements à toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques et particulièrement aux Sapeurs-Pompiers, et à celles qui ont offert des fleurs.

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Accident. — Un ouvrier, sujet belge, Bernard Souffriau, 31 ans, au service de la distillerie Bataille et Lavaux, était occupé à son travail, quand soudain il fut happé par une courroie de transmission.

On se précipita au secours du malheureux qui fut relevé avec le bras droit cassé, la jambe droite sectionnée et le thorax défoncé.

Transporté d'urgence à l'hôpital général de Senlis, Souffriau a succombé quelques heures après son arrivée.

Il laisse une veuve et un enfant de 6 mois.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Arrestation. — Rue Charles-Lemaire, on a arrêté en flagrant délit d'infraction à arrêté d'expulsion, le sujet polonais Alexandre Bidnarez 27 ans.

Il a été écroué à Senlis.

NEUILLY-EN-THELLE

Incendie. — Un incendie paraissant dû à la malveillance, a détruit des meules de blé, d'avoine et d'orge, au préjudice de M. Cuvilly, demeurant à Ereuis.

Préjudice : 35.000 francs.

On enquête.

PLAILLY

La Sainte-Cécile. — La fête des musiciens a été célébrée le 26 novembre, suivant le rite habituel. A noter cependant les morceaux exécutés pendant la Messe, spécialement bien appropriés à la cérémonie religieuse et l'allocution de circonstance prononcée par M. le Curé de Plailly.

Malgré les légers flocons de neige voltigeant dans l'air, les musiciens ont fait leur tour de ville se rendant chez leur président M. Bouchard et chez leur président d'honneur M. Henry Girard, avant de se réunir pour déjeuner chez M. Meunier. C'est aussi là qu'a eu lieu le banquet présidé par M. Henry Girard.

Al a fin du repas celui-ci a pris la parole pour excuser l'absence de M. Bouchard, pour évoquer le souvenir de Félix Malingre, le porte-bannière décédé l'an dernier quelques jours après la Sainte-Cécile et rappeler l'entrain d'un convive habituel, Hubert Perthuisot, trop vite enlevé à l'affection des siens et à la sympathie de tous. Il a aussi remercié, en la personne de M. Henri Thuillier, adjoint au maire, la Municipalité de Plailly, du large concours qu'elle accorde à la Société.

Puis profitant de l'occasion pour communiquer ses impresssions à l'assistance, le président d'honneur, après avoir félicité la Musique de ses progrès et de son zèle, a exprimé franchement ses regrets de ne pas voir plus de monde du pays prendre part à la Sainte-Cécile. Il a évoqué ses souvenirs de Bretagne, du Nord, des Pyrénées, où à l'occasion d'une telle fête, dans chaque bourg, la foule se presse à la messe en musique le matin et au banquet le soir. « C'est bien le moins, a-t-il dit, que les habitants consacrent quelques heures aux musiciens qui, eux, consacrent tant d'heures par an aux répétitions pour plaire à la population les jours de cérémonies. »

Plus de preuves de solidarité, plus de membres honoraires, plus de largesse dans les cotisations versées, voilà ce qu'a demandé M. Henry Girard, afin de procurer à la Musique les ressources dont elle a besoin, non pour gaspiller l'argent, car on y est très parcimonieux pour le plaisir, mais pour faire les frais des partitions, de l'entretien ou de l'achat d'instruments. Il faudrait aussi pouvoir organiser une véritable sortie en 1934, afin d'encourager tout le monde, y compris les élèves musiciens et leurs maîtres. A ce sujet, il faut que les parents veillent à l'assiduité de leurs enfants qui, trop souvent, délaissent la société après avoir absorbé le temps de leurs professeurs.

En terminant, M. Henry Girard a exprimé à tous ses vœux de bonne fin d'année, notamment à M. Elie Maillard, le chef de musique, toujours aussi dévoué et aussi jeune, ainsi qu'à M. Gaston Grégeois, sous-chef, à Mme Gaston Grégeois, aux membres honoraires, aux musiciens et à leurs familles.

Après le banquet et avant le bal, Mme Bernier, MM. Rolli, André Lesage, Coudray et Dufour ont fait profiter l'assistance de leur talent et tout le monde s'est donné rendez-vous à la Sainte-Cécile de 1934.

PONT-SAINTE-MAXENCE

Union Nationale des Combattants. — Comme chaque année, la section locale de l'Union Nationale des Combattants a, au cours du mois de novembre, montré à plusieurs reprises sa vitalité.

Le 2 novembre, un groupe important répondant à l'invitation du Souvenir Français, assistait à la Messe des Morts et accomplissait un pieux pèlerinage au Cimetière militaire.

Le 11 novembre fut l'occasion d'une journée bien remplie.

Dès le matin, les Anciens Combattants tinrent à assister nombreux à la messe anniversaire dite à la mémoire de nos morts glorieux par notre camarade l'abbé Goaziou. Cérémonie imposante au cours de laquelle nous eûmes selon la tradition, le privilège d'un magnifique sermon de M. le chanoine Magne, sur le devoir.

A l'issue de cette messe, une caravane d'automobiles emmena rapidement à Beaurepaire environ une centaine de nos camarades de l'U. N. C., des Médaillés Militaires et des Vétérans qui, drapeaux en tête, se rendirent au cimetière de la localité et au monument commémoratif où une palme fut déposée, une minute de silence fut ensuite observée devant ce monument à la mémoire des enfants de Beaurepaire morts pour la France.

Au retour pendant que le plus grand nombre de nos sociétaires se réunissait pour l'apéritif, une délégation du bureau de la Section, se rendait à l'hôpital où guidée par MM. Coursin et Richard, elle remit aux vieillards et indigents réunis aux réfectoires, des gâteaux, des confitures, du vin, du tabac pour leur permettre d'avoir eux aussi quelque peu de joie et de douceur dans cette journée de fête nationale.

Initiative qui alla droit au cœur de ceux qui en bénéficiaient et dont M. l'Econome de l'Hôpital, remercia chaleureusement en leur nom lasection de l'U. N. C. pour cette délicate attention.

L'après-midi, tous nos camarades répondirent avec exactitude à l'invitation de la Municipalité et participèrent au cortège se rendant au monument élevé au cimetière militaire à la mémoire des Pontois morts au Champ d'honneur.

Notre Vice-Président y déposa en notre nom une palme souvenir.

Dans la soirée, les membres de la section rejoignirent nombreux leurs camarades de l'U. M. R. A. C. pour prendre l'apéritif traditionnel au cours duquel M. Boilet pour l'U. N. C. et M. Ruelle pour l'U. M. R. A. C. soulignèrent en quelques mots la parfaite camaraderie qui unit tous les Anciens Combattants.

Enfin pour terminer cette journée plus de quatre-vingts de nos sociétaires se groupaient autour des tables du restaurant Le Canu, en un banquet, « comme à l'habitude fort bien servi, où ne cessa de régner la plus franche gaîté. »

Les chanteurs furent non seulement nombreux, mais encore excellents ; aussi les applaudissements ne leur furent-ils pas ménagés. Il était fort tard lorsque cete petite fête intime prit fin et les organisateurs avaient été sages en remettant au samedi suivant, le bal annuel.

Celui-ci obtint son succès habituel, les jeunes gens y vinrent en grand nombre et dansèrent avec entrain jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

SAINT-VAAST-DE-LONGMONT

Elections municipales. — MM. Lucien Bombars, cultivateur; Léon Coët, retraité et Gaston Touret, commis garçon boucher, sont élus conseillers municipaux.

VERBERIE

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté rue de Paris, le sujet polonais Stéphan Bey, 46 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, qui n'avait pas de carnet anthropométrique.

Il a été écroué à Senlis.

Grave accident en gare. — Un très grave accident s'est produit dans la soirée de lundi.

Un train de marchandises était arrêté sur une voie de garage quand un train venant d'Estrées-Saint-Denis, s'étant arrêté en gare pour s'alimenter en eau, les deux convois partirent à une minute d'intervalle.

Les machines s'accrochèrent, et se renversèrent ainsi que plusieurs wagons. Un chef de train, M. Caron, marié et père de deux enfants, du dépôt de Longueau, a été tué.

On enquête sur les responsabilités.

Lectures pour Tous
La première revue illustrée du monde
48 pages de photos
80 pages de texte

Sur le Chemin du Rêve

Poèmes

par Andrée PETIBON

Ouvrage couronné par l'Académie Française. Préface de Sébastien-Charles Leconte.

Des extraits du Second Chant : *L'Echelle de Jacob* ont obtenu le Premier Prix des Jeux Floraux de Bretagne.

L'auteur est sûrement un Poète. Il y a là un monde de pensées, et les vers ont un souffle, une frappe et une sorte de passion contenue dont on ne peut que s'émouvoir.

Yvonne SARCEY.

Partout, le sens de l'invisible transparaît, présent, dans ce recueil, sous le voile de la sensibilité humaine et le déchiffrement de la nature.

Sébastien-Charles LECONTE.

Le premier coup d'œil, jeté au hasard, permet de voir que Sur le le Chemin du Rêve *est du plus haut intérêt et s'envole dans la bonne direction, la seule.*

Victor-Emile MICHELET.

Vous avez deviné tout de suite que le cœur est la source du génie... et j'admire comme vous vous élevez, en rapides coups d'ailes, jusqu'aux sommets de notre art.

Philéas LEBESQUE.

Rabindranath Tagore, *malade, me charge de vous dire qu'il a fait traduire vos vers, tellement il les a aimés.*

Secrétariat de Rabindranath Tagore, Bengale.

Un volume : 10 francs

En vente :

Courrier de l'Oise, 9, place Henri-IV, SENLIS

VIENT DE PARAITRE

Le Sourcier Moderne

MANUEL DE L'OPERATEUR

4e Edition entièrement remaniée

par le Vicomte H. de FRANCE

Un volume de 12×19 de 194 pages avec 4 planches et 15 figures

Franco : 11 francs

Librairie Agricole de la Maison Rustique

26, rue Jacob, Paris (6e)

L'attrait du merveilleux qui s'attache aux découvertes effectuées par la baguette et le pendule, pour les eaux, les minerais et en manière de biologie, a été certainement l'une des causes du magnifique succès de cet ouvrage. Mais, plus encore, ce qui a facilité sa diffusion, c'est le mouvement irrésistible de milliers d'adeptes qui, de leurs yeux, ayant constaté les résultats obtenus par les sourciers sont, à leur tour, devenus de fervents baguettisants. Leurs congrès, dont l'auteur fut l'un des présidents, leurs discussions ont, aujourd'hui, fait un art véritable de ce qui, naguère, semblait à beaucoup une illusion ou une série de coïncidences.

La présente édition dont voici sommairement le titre des chapitres passe en revue : l'histoire de la baguette et du pendule, l'explication du mouvement de ces deux détecteurs, une méthode d'entraînement pour la pratique de l'art, la recherche des eaux, la recherche des minerais et des métaux, l'examen des végétaux.

Un des chapitres les plus curieux est celui où l'auteur étudie les questions biologiques auxquelles les sourciers peuvent apporter des solutions : Remèdes qui conviennent. Aliments permis et défendus. Vitalité et Fécondité. Applications à l'élevage. Problème des œufs, etc.

Non seulement, les futurs adeptes de la radiesthésie, mais les esprits simplement curieux, trouveront dans cet ouvrage, ce que chacun aujourd'hui doit savoir sur l'art du sourcier. — Sur demande, envoi gratis et franco du Catalogue Général de la Librairie Agricole de la Maison Rustique.

Le Brouillard

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatiques et catarrheux une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crises en faisant usage de la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, le catarrhe et la toux des bronchites chroniques. Une boîte est expédiée contre mandat de 5 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, boul. Henri-IV, Paris.

OÙ CHOISIR UNE ROBE?
MAIS DANS
FRANÇOISE
ou
les modes en couleurs

le journal IDÉAL { frais, jeune, pimpant, de bon goût } mais { ingénieux, utile, pratique }

Le numéro mensuel : 3,75

90, Champs-Élysées. Paris

Impossible votre guérison ?

Pourquoi dites-vous cela ?

— Parce que, depuis longtemps déjà, vous souffrez de troubles, de malaises, de lassitude, d'anémie ?

— Parce que les traitements que vous avez essayés sont restés sans effets ?

Les troubles, les malaises que vous éprouvez sont très probablement dus à un appauvrissement du sang ou à un affaiblissement du système nerveux. Heureusement, ce ne sont pas des maux incurables.

Votre guérison est possible si vous avez recours aux Pilules Pink. Celles-ci restituent au sang sa valeur nutritive et régénèrent les forces nerveuses. Elles exercent, en outre, une action extrêmement bienfaisante sur l'activité des différents organes et notamment sur l'estomac dont elles stimulent les fonctions. Aussi les Pilules Pink sont-elles le remède indiqué pour les anémiques, les neurasthéniques, les surmenés, les affaiblis.

Il y a trop de preuves de l'efficacité des Pilules Pink, il y a trop de malades qui nous ont écrit pour nous exprimer leur reconnaissance de les avoir guéris, pour que vous hésitiez à en faire l'essai.

Pour soigner l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement, le surmenage, les fatigues de la croissance des enfants et du retour d'âge, prenez les Pilules Pink.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. 708

L'UNION COMMERCIALE
ALIMENTATION ET APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL
MÊME MAISON : La Gauloise VILLENOY VERSAILLES

CONTRE LA VIE CHÈRE

CAFE ★	BON MÉLANGE	Le paquet 250 gr.	3.80
CHOCOLAT	DE SANTÉ	La tablette 250 gr.	2.30
PATES	NOUILLES, VERMICELLE, MACARONI, etc. « TAGANROK »	Le paquet 250 gr.	1.10
HARICOTS	NAINS	Le 1/2 kilog.	0.60

Réclamez votre TIMBRE-ESCOMPTE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
adressez-vous aux
Imprimeries Réunies de Senlis

Imprimeries Réunies de Senlis
9, Place Henri-IV, 9.

Le Gérant : E. BOYENVAL

ANNONCES JUDICIAIRES

[ARTICLE 1er]

Etude de Me René PICARD, docteur en droit, avoué à Senlis, Tél. 13
(Successeur de Me Escavy).

VENTE

sur saisie immobilière

DE

UNE PROPRIÉTÉ

située au Hameau de VAUX,

Canton de Creil

dénommée

Château de Vaux

Circonstances et Dépendances

Il sera procédé le MERCREDI 27 DECEMBRE 1933, à 14 heures, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal Civil de première instance de Senlis (Oise), séant au Palais de Justice à Senlis, place Notre-Dame, Ancien Evêché, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de :

UNE PROPRIETE située au Hameau de Vaux, dénommée *Château de Vaux*, comprenant :

Le château élevé sur caves et composé de :

Au rez-de-chaussée : vestibule avec escalier conduisant aux étages et sous lequel se trouve une petit cabine avec l'installation téléphonique. Grand salon avec cheminée. Petit salon. Petite véranda et porche extérieur avec accès sur cour d'une cave sous le salon. Salle à manger. Cuisine à la suite avec compteur, évier et robinet à eau, deux placards bahut et un grand placard. Arrière-cuisine avec évier et robinets à eau, placard bahut à trois compartiments. De la cuisine, on accède aux sous-sols divisés en deux caves à chauffage dans laquelle il existe un calorifère à chauffage central et une chaudière à eau chaude. Cave à vins avec accès extérieur.

Au premier étage. — Vestibule. Couloir avec placard. Trois chambres possèdant une cheminée chacune. Une chambre avec une cheminée et un petit placard. Trois autres chambres. Une petite lingerie avec trois placards. Une salle de bains avec baignoire fixe, lavabo et deux sièges de toilette. Une autre salle de bains identique avec un petit placard. Une autre salle de bains avec baignoire fixe et lavabo et une autre salle de bains avec deux sièges hygiéniques, lavabo et baignoires détachés, water-closets avec siège, chasse d'eau et robinet d'eau.

Au second étage. — Escalier et placard dans le vestibule. Deux chambres mansardées. Une chambre avec cheminée et une autre chambre sans cheminée. Une salle de bains avec lavabo et un siège hygiénique. Grenier couvert en ardoises. Dans le château installation d'eau chaude et d'eau froide, de l'électricité et du chauffage central.

En retour du château. — Petit bâtiment avec cabinet d'aisance. Buanderie avec eau. Atelier et deux autres pièces à la suite. Serre de jardinier. Communs comprenant : un logement composé d'une cuisine au rez-de-chaussée avec évier, cheminée et placard, escalier.

A l'étage. — 5 chambres et un grenier. Salle de bains avec chauffe-bains, lavabo et un siège hygiénique. Une sellerie. Un appentis vitré et un garage à automobile. Deux écuries et un autre garage à automobile avec escalier accédant à l'étage. Sous ce garage, cave divisée en deux compartiments avec cabinets d'aisances et petit hangar en appentis. Autre bâtiment divisé en bûcher. Chenil et poulailler. Dans le jardin cinq écuries. Vaste parc d'agrément boisé en partie. Tennis. Tourelle aménagée en kiosque. Pelouse. Massifs. Allées. Verger et jardin potager. Petit appentis sous lequel existent water-closet et clapiers.

Le tout formant un ensemble d'une contenance de vingt-quatre hectares quarante-neuf ares soixante-dix centiares, tient d'un côté Nord à la route de Creil à Pont-Sainte-Maxence, d'un autre côté à un chemin d'exploitation dit des « Murs de Vaux », d'un bout Est au territoire de la commune de Verneuil, d'autre bout au chemin de la Gorge de Vaux et à celui d'exploitation dit « des Murs de Vaux ».

Cadastré section B, numéros 95 p., 97, 98 p., 99, 100, 101, 102, 103 p., 104 p., 105 p., 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 112 bis, 113, 114 et 117 inclus, 149, 150, 808-95, 810-96, 811-96.

81 ares 39 centiares de pré, en partie plantés d'arbres fruitiers lieudit « La Vallée de Vaux », tenant au Nord au Bureau de Bienfaisance de Creil et par hache externe à la rivière de l'Oise, du Midi à la route de Creil à Pont-Sainte-Maxence, à l'Est à M. Boulanger et à l'Ouest à Mme Rosse usufruitière par le Bureau de Bienfaisance de Creil, nu-propriétaire.

Cadastré section B, numéros 79, 80, 81, 82, 809-92. Il existe un baraquement sur cette parcelle.

Ces immeubles sont imposés au rôle de la contribution foncière de la Commune de Creil, ainsi que le constatent les copies de la matrice du rôle dont la teneur suit :

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Creil

CADASTRE — Case 89

Extrait de la matrice des propriétés bâties de la Commune de Creil pour l'année 1933

M. DARRIN Howard-Addisen, 43, avenue Friedland, à Paris.

Section	N° du plan	Canton, triage ou lieu dit	Nature de la propriété	Revenu
B	96	Hameau de Vaux	Maison	375 »
B	97	id.	»	3.500 »
B	104	id.	»	435 »
B	247	id.	»	125 »
B	237	id.	»	2.025 »
B	240	Vaux	»	540 »
		Totaux		7.000 »

Certifié conforme à la matrice cadastrale déposée dans les archives de la Direction des Contributions Directes.

Beauvais, le 26 août 1933.

Pour le Directeur (signé) Illisible.

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Creil

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

M. DARIN Howard-Addison, profession de , demeurant à Paris, 43, avenue de Friedland, est inscrit au folio 114 de la matrice cadastrale de la Commune dénommée ci-contre pour les parcelles ou portions de parcelles ci-après détaillées :

N° d'ordre	Sect.	N° du plan	Lieu dit	Contenance	Nature de culture ou de propriété	Classe	Revenu imposable
1	B	79	Vallée de Vaux	11 92	parc	2	28 61
2	B	80	id.	25 70	pâture	1	18 50
3	B	95 p.	Hameau de Vaux	26 75	jardin potager	1	107 »
4	B	96 p.	id.	1 50	sol et cour	»	»
5	B	96 p.	id.	44 18	jardin potager	1	176 72
6	B	97	id.	15 »	sol et cour	»	»
7	B	98	id.	18 11	jardin	1	72 44
8	B	99	id.	67 70	parc	2	162 48
9	B	100	id.	45 12	id.	2	108 29
10	B	101	id.	15 02	id.	2	36 05
11	B	102	id.	6 93	id.	2	16 63
12	B	103 p.	id.	1 24	jardin	1	4 96
13	B	104 p.	id.	1 66	sol et cour	»	»
14	B	105 p.	id.	3 63	jardin	1	14 52
15	B	106	Garenne de Vaux	1 54 48	parc	2	370 75
16	B	107	id.	3 96	id.	2	9 50
17	B	108	id.	4 30	id.	2	10 32
18	B	109	id.	26 55	id.	2	63 72
19	B	110	id.	4 29	id.	2	10 30
20	B	111	id.	9 54	id.	2	22 90
21	B	112	id.	75 86	id.	2	53 18
22	B	112 bis	id.	12 45	id.	2	29 88
23	B	113	id.	2 34 62	id.	2	563 09
24	B	114	id.	4 19	id.	2	10 06
25	B	115	id.	31	id.	2	74
26	B	116	id.	67	id.	2	1 61
27	B	117	id.	30	id.	2	72
31	B	118	id.	38	id.	2	91
29	B	119	id.	34	id.	2	81
30	B	120	id.	42	id.	2	1 01
31	B	121	id.	2 29	id.	2	5 50
32	B	122	id.	2 16	id.	2	5 18
33	B	123	id.	93	id.	2	2 23
34	B	124	id.	32	id.	2	77 »
35	B	125	id.	83	id.	2	1 99
36	B	126	id.	1 90	id.	2	4 56
37	B	127	id.	2 03	id.	2	4 87
38	B	128	id.	5 55	id.	2	13 32
39	B	129	id.	5 80	id.	2	13 92
40	B	130	id.	4 »	id.	2	9 60
41	B	131	id.	44	id.	2	1 06
42	B	132	id.	4 18 »	id.	2	1.003 20
43	B	133	id.	22	id.	2	55
44	B	134	id.	1 53	id.	2	3 67
45	B	135	id.	2 28	id.	2	5 47
46	B	136	id.	24	id.	2	58
47	B	137	id.	27 66	id.	2	66 38
48	B	138	id.	2 24	id.	2	5 37
49	B	139	id.	14 67	id.	2	35 21
50	B	140	id.	2 89 60	id.	2	695 04
51	B	141	(Au-dessus de la				
52	B	142	(Cote du Fond de	4 87 67	id.	2	1.170 41
			(Vaux	29 42	id.	2	70 61
53	B	143	(Cote du Fond de	1 05	id.	2	2 52
54	B	144	(Vaux	1 77 08	id.	2	424 99
55	B	145	id.	2 76	id.	2	5 19
56	B	146	id.	28	id.	2	67
57	B	147	id.	51	id.	2	3 62
58	B	149	id.	4 85 63	id.	2	440 71
59	B	150	id.	7 80	id.	2	18 72
60	B	164	Au-dessus du Fond de Vaux	40 57	terre	2	29 21
61	B	456 p.	Côte St-Edre	1 39	id.	3	78
62	B	610	id.	9 35	id.	3	5 24
63	B	808-95	Hameau de Vaux	75	jardin	1	3 »
64	C	192	Cavée du Plessis	1 65	friche	1	3 »
65	D	327	La Champrelle	1 »	id.	u	04
66	B	810-96	Hameau de Vaux	68	jardin	1	2 72
67	B	871-97	id.	17	id.	1	68
68	B	240 p.	Vaux	6 59	id.	2	15 82
69	B	240 p.	id.	1 »	sol et cour	»	»
70	B	18	Vallée de Vaux	59 28	parc	2	142 27
71	B	61	id.	27 13	terre	3	15 19
72	B	62 p.	id.	1 90 63	id.	3	106 75
73	B	159	Au-dessus du	39 36	id.	2	28 34
74	B	161	Fond de Vaux	30 92	id.	2	22 26
75	B	162	id.	52	id.	2	38
76	B	215	L'arbre de Verneuil	35 10	id.	2	25 28
77	B	216 p.	id.	41 78	id.	2	30 08
78	B	235	Vaux	4 05	id.	2	2 92
79	B	236	id.	1 15	Sol de chapelle	»	»
80	B	237	id.	8 19	Sol et cour	»	»
81	B	238	id.	6 86	jardin	3	8 23
82	B	239	id.	6 74	id.	3	8 09
83	B	241	Hameau de Vaux	24 88	terre	2	17 91
84	B	242	Vaux	1 05	id.	2	75 »
85	B	243	id.	25 17	id.	2	18 12
86	B	244	id.	19 90	id.	2	14 33
87	B	245	id.	10 23	id.	2	7 57
88	B	246	id.	10 68	id.	2	7 70
89	B	247	id.	68	id.	2	49
90	B	248	id.	4 48	id.	2	3 22
91	B	249 p.	id.	6 99	id.	2	4 82
92	B	249 bis	id.	6 99	id.	2	5 03
93	B	250	Hameau de Vaux	1 63	id.	2	1 18
94	B	251	id.	3 42	id.	2	2 46
95	B	252	Vaux	9 86	id.	2	7 10
96	B	253	Fond de Vaux	15 39	id.	2	11 08
97	B	254	id.	72	id.	2	52
98	B	255	id.	2 18	id.	2	1 57
99	B	256	id.	3 20 52	id.	2	230 78
100	B	257	id.	7 77	id.	2	5 59
101	B	258	id.	4 97	id.	2	3 58
102	B	259	id.	46 47	id.	2	33 46
103	B	260	id.	3 98	id.	2	2 86
104	B	261	id.	6 09	id.	2	4 38
105	B	262	id.	9 53	id.	2	6 86
106	B	263	id.	9 24	id.	2	6 66
107	B	264	id.	96	id.	2	69
108	B	377	Côte St-Edre	19 50	id.	3	10 94
109	B	378	id.	24	id.	3	12
110	B	379	id.	1 59	id.	3	89
111	B	380	id.	25	id.	3	14
112	B	381	id.	31 55	id.	3	17 66
113	B	382	id.	85	id.	3	48
114	B	383	id.	25	id.	3	14
115	B	384	id.	14 85	id.	3	8 32
116	B	385	id.	3 29	id.	3	1 84
117	B	386	id.	10 80	id.	3	6 05
118	B	387	id.	55	id.	3	2 80
119	B	388	id.	12 52	id.	3	7 07
120	B	389	id.	2 81 24	id.	3	157 50
121	B	390	id.	11 18	id.	3	6 26
122	B	391	id.	65 90	id.	3	36 90
123	B	392	id.	16 11	id.	3	9 02
			Totaux	40 31 84			7.023 40

Le présent extrait, certifié conforme à la matrice cadastrale.

A Beauvais, le 26 août 1933.

Pour le Directeur des Contributions Directes : Signé : Illisible.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de Monsieur Henri Grinshpou, industriel, demeurant à Compiègne (Oise), en vertu : 1° d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Senlis, le 15 janvier 1931, enregistré. 2° d'un arrêt rendu par la Cour d'appel d'Amiens, le 22 juillet 1931, enregistré. 3° D'un jugement de validité de saisie-arrêt rendu par le Tribunal Civil de Senlis, le 25 février 1932, enregistré. 4° D'un jugement rendu sur la demande en déclaration affirmative par le Tribunal civil de Senlis, le 16 mars 1933, enregistré.

Ayant pour avoué Me René Picard, avoué près le Tribunal civil de première instance de Senlis, demeurant dite ville, 21, rue de Villevert.

Et suivant procès-verbal de Me Sabatier, huissier à Creil, en date du 6 septembre 1933, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au Bureau des Hypothèques de Senlis, le 26 septembre 1933.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles ci-dessus désignés sur M. Frédéric Blow, demeurant à Paris, 24, rue des Belles-Feuilles.

Que les formalités de publication du cahier des charges ayant été remplies à l'audience des saisies immobilières du 23 novembre 1933, le Tribunal par son jugement en date du dit jour, a fixé l'adjudication des immeubles saisis au 27 décembre 1933.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Me René Picard, et déposé au Greffe du Civil de Senlis, les enchères seront reçues sur la mise à prix suivante, ci ..... **100.000 fr.**

Il est en outre déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux au profit ou du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur l'immeuble saisi devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

Senlis, le 27 novembre 1933.

Signé : PICARD.

Et enregistré.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me René PICARD, avoué, docteur en droit, 21, rue de Villevert (tél. 13), poursuivant la vente.

2° Et à Me SABATIER, huissier à Creil. 8871

ART. 2.

Etude de Me **L. CHASTAING**
avoué à Senlis.

Assistance Judiciaire

Décision du Bureau de Senlis du 18 Février 1933

Extrait de Jugement de Divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Senlis, le dix-neuf juillet 1933, enregistré, au profit de Monsieur Pierre-Félix BUSQUET, anciennement pale-frenier, actuellement commis épicier, demeurant à Chantilly, rue du Connétable, et par défaut contre Madame Antoinette-Armande-Florentine LONGA, son épouse, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait à Saint-Ouen (Seine), 11, rue Anselme.

Il appert :

Que le divorce a été prononcé d'entre les époux Busquet, au profit du mari.

Pour extrait publié en conformité de l'article 247 du Code civil et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Senlis, le 30 novembre 1933, enregistrée, afin de faire courir les délais d'opposition et d'appel, ledit jugement n'ayant pu être signifié à la personne même de Madame Busquet.

8880 Signé : CHASTAING.

ART. 3.

Suivant acte sous seing privé en date à Creil, le 20 octobre 1933 :

1° M. Robert-Paul LAMBLIN, courtier en produits agricoles, demeurant à Paris, 8, rue de l'Oratoire, né à Paris, le 25 mai 1877.

2° M. Camille-Henri JAMIN, employé de commerce, demeurant à Pontault-Combault (Seine-et-Marne), 96, avenue de la République, né à Paris, le 18 février 1902.

3° M. Fernand-LAMICHE, demeurant à La Ferté-Milon (Aisne), rue du Marché au Blé, né à Garches-les-Gonesses (Seine-et-Oise), le 4 décembre 1894,

Ont formé entre eux une Société à responsabilité limitée.

Art. 2. — Cette Société a pour objet : la création ou l'achat et l'exploitation d'un Etablissement commercial, pour l'achat, le transport et la vente des céréales, grains, graines, tourteaux, engrais, denrées et tous produits spéciaux destinés à l'Agriculture. L'acquisition ou la prise de location de tous immeubles, dépôts, hangars ou autres pour l'exploitation du dit Etablissement commercial. La Société s'interdit formellement toute opération de spéculation à terme.

Art. 3. — La dénomination de la Société est :

ETABLISSEMENTS AGRICOLES DE CREIL

cette dénomination figurera sur tous les actes, factures, annonces, publications ou autres documents émanés de la Société. Elle y sera suivie immédiatement des mots « Société à responsabilité limitée » et de l'énonciation du capital social.

Art. 4. — La durée de la Société est fixée à vingt-cinq années à compter du premier novembre (1933) mil neuf cent trente-trois, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Art. 6. — Le siège de la Société est fixé à Creil, 29, rue Somasco.

Art. 6. — M. Lamblin apporte une somme en espèces de vingt mille francs 20.000

M. Jamin apporte une somme en espèces de vingt mille francs 20.000

M. Lamiche apporte une somme en espèces de vingt mille francs .. 20.000

Total des apports soixante mille francs.. 60.000

Art. 7. — Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs divisé en soixante parts de mille fcs chacune. Sur ces soixante parts, vingt sont attribuées à M. Lamblin; vingt sont atribuées à M. Jamin; et 20 sont attribuées à M. Lamiche en représentation de leurs apports réciproques en espèces. Les associés déclarent expressément que les parts ont été réparties dans les proportions ci-dessus indiquées, et qu'elles sont toutes libérées intégralement.

Art. 8. — Le capital social peut, de consentement des associés ou en vertu d'une décision prise ainsi qu'il est dit aux articles vingt-trois et vingt-cinq ci-après être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts d'une valeur égale à celle indiquée au présent acte. Il peut également de la même manière être réduit pour quelque cause que ce soit, notamment par l'annulation d'un certain nombre de parts ou par la diminution du prix des parts, sans que jamais la valeur ne soit inférieure à quarante mille frs.

Art. 16. — La Société est administrée par MM. Jamin et Lamblin.

M. Jamin signera pour le compte de la Société, mais il ne pourra faire usage de la signature que pour les affaires sociales à peine de nullité des engagements qui y seront étrangers. En conséquence, il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir ua nom de la Société et pour faire toutes opérations se rattachant à son objet, tel qu'il est déterminé par l'article deux.

Spécialement M. Jamin aura qualité pour toutes opérations de banque, émission de chèques, encaissements d'effets, ainsi que pour donner tous désistements ou mainlevées avant ou après paiement et consentir la radiation de toutes les inscriptions. En cas de décès de l'un des gérants, la gérance reviendra ainsi qu'il est indiqué à l'article trente-deux.

Monsieur Lamblin aura également la signature sociale avec les mêmes pouvoirs que M. Jamin.

Art. 17. — Les gérants peuvent se faire aider ou représenter par des mandataires ou délégués sous leur responsabilité personnelle. Tout mandat ou délégation doit être spécial ou temporaire.

Art. 27. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par exception le premier exercice comprendra le temps écoulé à partir de la date du commencement des opérations, premier novembre mil neuf cent trente-trois jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent trente-quatre.

Art. 29. — Les produits de l'exercice constatés par l'inventaire, déduction faite des frais généraux et charges sociales, constituent les bénéfices. Il sera prévu des amortissements annuels de dix pour cent (10 %) pour le matériel fixe et de vingt pour cent (20 %) pour le matériel roulant, virant et tournant. Sur ces bénéfices, il sera prélevé : cinq pour cent (5 %) pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social. Il reprendra son cours si pour une cause quelconque la réserve vient à être entamée. De plus, il sera affecté vingt pour cent (20 pour 100) à une réserve extraordinaire destinée à parer aux pertes éventuelles. Le surplus est réparti aux associés proportionnellement à leurs parts. Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de parts appartenant à chacun d'eux sans qu'ils puissent être tenus au-delà de leurs parts.

Art. 32. — En cas de décès de l'un des associés la Société ne sera pas dissoute, elle continuera avec la veuve ou les héritiers de l'associé décédé ou bien entre les associés survivants par le rachat des parts du défunt.

Un des originaux de l'acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal de Senlis, le quatorze novembre mil neuf cent trente-trois et au Greffe de la Justice de Paix de Creil, le 13 novembre mil neuf cent trente-trois.

8866 JAMIN.

ART. 4.

Etude de Me **GAZEAU**, notaire à Senlis.

PREMIERE INSERTION

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me Gazeau, notaire à Senlis, le 18 novembre 1933, enregistré à Senlis, le 28 novembre 1933, folio 22, case 166, à la requête du syndic de la faillite de Madame Marguerte POIROT, épouse de Monsieur Raymond NOYÉ, avec lequel elle demeure à Orry-la-Ville, il a été adjugé à Monsieur Louis-Augustin MEUNIER, peintre, demeurant à Orry-la-Ville, **un fonds de commerce de débit de vins, liqueurs, hôtel**, exploité à Orry-la-Ville, rue de La Chapelle, n° 15.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au dixième jour après la seconde insertion, à Senlis, en l'Etude de Me Gazeau, domicile élu.

Pour première insertion :

8885 GAZEAU.

ART. 5.

Etude de Me **VIDY**, notaire à Chantilly.

Aux termes d'un acte reçu par Me Vidy, notaire à Chantilly, le 14 novembre 1933, enregistré à Creil (A. C.), le 17 novembre suivant (1933), volume 340 bis, n° 161, aux droits de 9.245 fr. 40, M. Théophile-Philippe-Aristide-Clarys DUBROUILLET, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Chantilly, a cédé à M. Pierre-Emile LEPRAT, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Chantilly, les 105/310 d'**un fonds de commerce d'entreprise générale de constructions et de travaux et spécialement d'entreprise de maçonnerie**, exploité à Chantilly, avenue du Maréchal-Joffre, n° 1 ter, par la Société dissoute dite Entreprise Dubrouillet et Leprat.

L'insertion au Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce a été faite le 29 novembre 1933.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, à Chantilly, en l'Etude de Me Vidy, domicile élu.

Pour deuxième insertion :

8852 Signé : VIDY.

ART. 6.

GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE SENLIS

Retrait de Cautionnement

Par acte passé au Greffe du Tribunal civil de Senlis, le 7 octobre 1933, enregistré, M. Pierre-Emile-Benoit MALAPERT, ancien huissier près le Tribunal civil de Senlis, en résidence à Creil, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions d'huissier près ledit Tribunal le 26 avril 1933, date de la prestation de serment de M. Szterkhers, son successeur, il était dans son intention d'opérer le retrait du cautionnement par lui versé en cette dite qualité.

Pour deuxième insertion :

Le Greffier en Chef,

794 E. PRADEAU.

ART. 7.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENLIS

Par jugement en date du 24 novembre 1933, le Tribunal de Commerce de Senlis a déclaré en état de faillite le sieur Gaston DEUTSCHE, charcutier à Villers-Saint-Paul.

M. Mercereau, juge en ce siège, a été nommé juge commissaire à cette faillite et Me Morand, avoué agréé à Senlis, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,

8879 G. GAVENC.

ART. 8.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENLIS

Les créanciers de la faillite du sieur DESESQUELLES, entrepreneur à Chamant, sont invités à se réunir *le 19 Décembre 1933, à 14 heures 30*, en l'auditoire du Tribunal de Commerce de Senlis, pour entendre la lecture du compte du syndic de l'union et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,

8877 G. GAVENC.

ART. 9.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENLIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Yvon ANDRE, nouveautés à Crépy-en-Valois, sont invités à se réunir *le Mardi 5 Décembre 1933, à 14 heures 30*, en l'auditoire du Tribunal de Commerce de Senlis, place Saint-Pierre, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et sur l'élection de contrôleurs.

Le Greffier du Tribunal,

8878 G. GAVENC.

Etudes de Me Gaston LOIR
avoué à Senlis
et de Me Edmond CAILLAT
huissier à Senlis.

Faillite MURAINE
épicier, restaurateur et hôtelier
à Saint-Léonard

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire de ladite faillite

Vente aux enchères publiques
DE
MATÉRIEL
ET
MARCHANDISES
A SAINT-LÉONARD
au domicile de M. Muraine
le Dimanche 10 Décembre 1933
à 13 heures 30
par le ministère de Me CAILLAT
huissier à Senlis

DÉSIGNATION SOMMAIRE

Comptoirs, balance, mesures étain, carafe, verrerie.
Tables, chaises, bancs, glaces, poëles.
Billards, queues et tableau de marque.
Salon, guéridons, fauteuils.
Armoires, commodes, buffets.
Pendules, gravures, vases.
Lits bois, fer et cuivre et lits-cage, matelas, couvertures, édredons.
Fourneau-cuisinière, batterie de cuisine, vaisselle.
Brocs, seaux, cuvettes, pots à eau.
Draps, serviettes de table et de toilette, taies d'oreillers, torchons.
Marchandises diverses.
Et autres objets qui seront présentés au moment de la vente.

Expressément au comptant
Frais ordinaires
8870

Etude de Me Maurice LENOIR
huissier à Senlis (Oise).

VENTE
par autorité de justice
MOBILIER
ET
MATÉRIEL DE BOUCHERIE
à Villers Saint-Frambourg
(Oise)
le Samedi 9 Décembre 1933
à 14 heures
au domicile de M. Henri FOYER

DÉSIGNATION

Matériel de Boucherie. — Une glacière Bordier. Etaux. Bloc. Balances avec poids. Balance Fléau. Tinet à bœuf. Masse. Jonc. Fourchette. Tables. Chaudière. Terrines. Lardoir. Hache-viande. Allonges. Couteaux. Couperets. Feuille. Scie.

Mobilier. — Lit fer avec sommier. Lit-cage. Commode. Table-toilette. Table ronde. Chaises. Cuisinière. Petite table. Buffet de cuisine. Batterie de cuisine et vaisselles diverses.

Divers. — Vieux poëles. Bois à brûler. Lessiveuses. Tonneaux. Seaux, etc...

Et divers autres objets qui seront présentés au moment de la vente.

Conditions ordinaires
8876

Etude de Me Louis GUÉTIN
gradué en droit
huissier à Chantilly.

Liquidation judiciaire
de Monsieur Jacques BLIN
mécanicien-garagiste

Vente aux enchères publiques
D'UN
Bon Mobilier
Meubles de Style
Matériel - Marchandises
ET
DEUX AUTOMOBILES
de Marques Essex et Voisin
A CHANTILLY
14, rue d'Aumale
les Dimanche 3 et Lundi 4 Décembre 1933
à 13 heures 30
par le ministère de Me GUÉTIN
huissier à Chantilly

ORDRE DE VENTE :
Le Dimanche 3 : le mobilier.
Le Lundi 4 : voitures, outillage et marchandises. 8850

Etude de Me Louis GUÉTIN,
huissier à Chantilly.

Vente aux enchères publiques
D'UN
Bon Mobilier
Moderne et de Style

Armoires rustiques et sièges anciens. Salle à manger style Renaissance. Salons. Bergère. Cabinet Italien. Lits. Literie. Piano. Glaces diverses. Tableaux. Nombreux objets divers. Side-car. Bicyclettes. Voiture à âne.

A CHANTILLY
route de Senlis
(près l'Eglise)
les Dimanche 10 et Lundi 11 Décembre 1933
à 13 heures 30
Par le ministère de Me GUÉTIN
huissier à Chantilly
8874

Etude de Me LEVESQUE
commissaire-priseur à Senlis.

BEAU MOBILIER
A VENDRE
aux enchères publiques
à SENLIS, Salle des Ventes
rue du Four
le Dimanche 3 Décembre 1933
à 14 heures

COMPRENANT :

2 salles à manger, 3 chambres à coucher, lits de bois, de cuivre, de fer, avec leur sommier, matelas, traversins, oreillers, tables, desserte, armoire à glace, armoire garde-robe, commodes-toilette, pianos, fauteuils, chaises, clas-seur, fourneaux-cuisinières, réchaud à gaz, baignoire, machine à laver.

Un aspirateur Lux et accessoires, un phonographe avec disques, un poste de T.S.F. Philipps et diffuseur, un autre, voitures d'enfant, tableaux, et quantité d'autres bons objets.

Au Comptant. — Frais ordinaires
8884

Dame quittant Maison Commerce
CHERCHE
Petit Logement
modeste
une pièce ou deux
à Chantilly ou Crépy-en-Valois.

Ecrire : Mme BOSQ, débit de tabacs, à Fay les Etangs (Oise).
8865

Pour obtenir un PRÊT
ou
une OUVERTURE DE CRÉDIT
aux meilleures conditions
vous devez vous adresser à :
M. CHAMBON
164, Boulevard Magenta, Paris.
8869

Etude de Me Georges MORAND,
avoué à Senlis.

VENTE
sur saisie immobilière
DE : UN
Terrain Boisé
situé à LAMORLAYE
DOMAINE DU LYS
formant le n° 159
de la Grande Avenue
dite route de Boran
d'une superficie de 4.500 mètres²

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 20 DECEMBRE 1933, à 14 heures, en l'audience des criées du Tribunal de première instance de Senlis, au Palais de Justice de la dite Ville, place Notre-Dame, Bâtiment de l'Evêché.

S'adresser pour les renseignements :

A Me Georges MORAND, avoué à Senlis, poursuivant la vente ;

A Me Louis GUETIN, huissier à Chantilly ;

Et au Greffe du Tribunal de première instance de Senlis, où le cahier des charges est déposé.

Etudes de Me L. CHASTAING,
avoué à Senlis
Et de Me PILLEBOUT, notaire
à Crépy-en-Valois.

Vente sur Licitation
aux Enchères Publiques
au plus offrant
et dernier enchérisseur
D'UN
Fonds de Commerce
DE
MARCHAND DE VINS,
EPICERIE ET MERCERIE
exploité à CRÉPY-EN-VALOIS
rue de Soissons, n° 34

L'Adjudication aura lieu le SAMEDI 9 DECEMBRE 1933, *à quinze heures*, en l'Etude et par le Ministère de Me Pillebout, notaire à Crépy-en-Valois, commis à cet effet.

S'adresser pour les renseignements à :

1° Me L. CHASTAING, avoué à Senlis, poursuivant la vente.

2° Me PILLEBOUT, notaire à Crépy-en-Valois, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Avis très important

Les nécessités de tirage et d'expédition de notre journal nous mettent dans l'impossibilité absolue d'insérer toute annonce qui parvient après le Jeudi, 12 heures, à nos bureaux.

Toute insertion nous parvenant plus tard sera reportée d'office au numéro suivant.

Etudes de Me L. CHASTAING,
avoué à Senlis,
et de Me DAUVERGNE, notaire
à Béthisy-Saint-Pierre.

Vente sur Licitation
aux enchères publiques
aux plus offrants
et derniers enchérisseurs
EN TROIS LOTS
avec faculté de réunion
DE
DEUX MAISONS
sises à BETHISY-SAINT-PIERRE
ET
5 ares 12 centiares de Marais
lieudit Le Pré Morée
terroir de BETHISY-SAINT-PIERRE

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 16 DECEMBRE 1933, à 14 heures ½, en l'Etude et par le ministère de Me DAUVERGNE, notaire à Béthisy-Saint-Pierre, commis à cet effet.

S'adresser pour les renseignements à :

1° Me L. CHASTAING, avoué à Senlis, poursuivant la vente ;

2° Me LOIR, avoué à Senlis, présent à la vente ;

3° Me DAUVERGNE, notaire à Béthisy-Saint-Pierre, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me L. CHASTAING,
avoué à Senlis.

Vente aux enchères publiques
après faillite
D'UNE
MAISON
sise à SILLY-LE-LONG
près de l'Eglise
dépendant de la faillite des époux VAN YPERZEELE, marchands forains à Silly-le-Long.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 6 DECEMBRE 1933, à 14 heures, en l'audience des criées du Tribunal civil de Senlis, au Palais de Justice de Senlis, place Notre-Dame.

S'adresser pour les renseignements à :

1° Me L. CHASTAING, avoué à Senlis, poursuivant la vente ;

2° Me E. DEWASMES, notaire à Le Plessis-Belleville ;

3° Me DOUCET, huissier à Nanteuil-le-Haudouin ;

4° Et au Greffe du Tribunal civil de Senlis, où le cahier des charges est déposé.

Etudes de Me L. CHASTAING,
avoué à Senlis,
et de Me BARBIER, notaire
à Creil.

Vente aux enchères publiques
D'UN
FONDS de COMMERCE
DE
VINS, LIQUEURS
RESTAURANT, EPICERIE
HOTEL
exploité à VILLERS-SAINT-PAUL
ci-devant rue du Bac
actuellement rue Albert-Thomas.

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 9 DECEMBRE 1933, à 14 heures, en l'Etude et par le ministère de Me BARBIER, notaire à Creil, commis à cet effet.

S'adresser pour les renseignements à :

1° Me L. CHASTAING, avoué-agréé à Senlis, poursuivant la vente ;

2° Me MORAND, avoué-agréé à Senlis, présent à la vente ;

3° Me BARBIER, notaire à Creil, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me GAZEAU, notaire
à Senlis.

A louer de suite, **petite Maison de Campagne**, à Baron (Oise), 6 pièces, garage, jardin. Confort moderne. — S'adr. à Me Gazeau, notaire.

A vendre à l'amiable, **petite Propriété de Campagne**, à La Chapelle-en-Serval, Grande Rue, nos 67 et 69. — S'adresser à Me Gazeau, notaire à Senlis.

Etude de Me LANGLOIS, notaire
à Senlis.

A vendre : **beau Terrain à bâtir**, situé à Orry-la-Ville, rue de la Gare, à 50 m. de l'entrée de la forêt. — S'adr. à Me Langlois, notaire.

AVIS

A toute demande de renseignements, il ne sera répondu que si la lettre est accompagnée **d'un timbre** *pour la* **réponse.**

ON DEMANDE A LOUER
GARAGE
POUR AUTO
S'adr. au Bureau du Journal. 8888

A VENDRE
en détail ou en totalité
au Domaine de Chamant
20 Tonnes Paille de Blé
ET
25 Tonnes Paille d'Avoine
Récolte 1932
au prix de 55 francs la tonne rendue Senlis.
S'adresser à M. FRELET, régisseur, Domaine de Chamant.
8863

A VENDRE
PHONO marque PATHÉ
Environ 60 Disques
S'adr. au Bureau du Journal. 8867

PERDU
entre Lundi et Mercredi 27-28-29 Novembre
entre la rue du Chat-Harêt et du Puits-Tiphaine
UN PORTE-MONNAIE
Style Arabe.
Prière de le rapporter à Madame CAPELLIER, 6 bis, rue du Puits-Tiphaine, Senlis. 8881

REPRÉSENTANTS SÉRIEUX
demandés pour placement à la commission huiles supérieures pour automobiles et industrielles de très bonnes qualités. Graisses et savons. — GREMEL, 9, rue du 4-Septembre, Saint-Denis (Seine). 8861

ON DÉSIRE ACHETER
dans la région, toutes propriétés, industries et fonds.
Capitaux pour commandite, associations ou sociétés.
Ecrire : CRÉDIT GÉNÉRAL FONCIER, 19, avenue de Juin
BRUXELLES 790

Pour tous vos Imprimés
adressez-vous aux
Imprimeries Réunies de Senlis

ÉLEVEURS,
AGRICULTEURS,
JARDINIERS, ETC.
Le Catalogue Général
de la
LIBRAIRIE AGRICOLE
DE LA
MAISON RUSTIQUE
26, Rue Jacob, PARIS
est adressé gratis et franco sur demande
Les meilleurs Livres d'Agriculture - Les meilleurs Auteurs Agricoles
SAVOIR POUR GAGNER

Jules LESOBRE
MUTILÉ DE GUERRE
à CHAMANT (Oise)
Spécialité de Cannages de Sièges
en tous genres
PAILLAGE
PRIX MODÉRÉS
8873

DEMANDES ET OFFRES

Cie d'Assurances de 1er ordre recherche un AGENT à SENLIS.
S'adr. au Bureau du Journal. 8819

Bonne sérieuse est demandée. — S'adresser à Mme BOILEAU, à Nanteuil-le-Haudouin. 8848

Imprte et très ancienne Société recherche personnes sérieuses, actives, disposant de loisir pour la représenter. **Gains intéressants.** Aucun rapport avec assurances.
S'adresser à M. CAYLA, 164, boulevard Magenta, Paris-Xe. 8868

Dame demande travail pour deux demi-journées ou deux journées par semaine, à Senlis.
S'adr. au Bureau du Journal. 8875

Personne sérieuse demande ménage matin et après-midi ou place pour être libre le soir.
S'adr. au Bureau du Journal. 8886

Bonne à tout faire sérieuse est demandée pour deux personnes.
S'adr. au Bureau du Journal. 8887

Agence Régionale
GERVAIS & CRÉPIN
62, rue de la République
SENLIS
TÉLÉPHONE 179

A Louer à Senlis :

N° 70. — **Villa** sur sous-sol formant buanderie avec E., G., E., caves. Rez-de-chaussée, 3 pièces. 1er étage, 3 pièces et s. de bains. 2e étage, 2 pièces un peu mansardées. Jardin. E., G., E.

N° 74. — **Bel Appartement :** 5 pièces, débarras, grenier et cave. E., G., E.

N° 30. — **Villa** sur cave, 6 pièces, grenier. Jardin d'agrément. E., G., E.

N° 66. — **Beau Pavillon :** tout confort. 6 pièces, salle de bains. Beau grenier à transformer. Sous-sol complet. Garage poss. Jardin.

N° 75. — **Maison** à usage de commerce. Bail à volonté. Logement au 1er et 2e étages.

Garage particulier avec grenier au-dessus.

Beaux Terrains, Villas, Maisons Bourgeoises, etc., à vendre dans Senlis et région. 789

Etude de Me Félix LOUAT, notaire
à Senlis (Oise).

A vendre à l'amiable, **une Maison Bourgeoise** sise à Senlis, 9 rue de Beauvais, à l'angle de la rue de la Montagne-St-Aignan. — S'adresser à Me Louat, notaire.

Etude de Me TETARD, notaire
à Senlis.

A louer, **2 Appartements** sis à Senlis, 6, rue de la Poulaillerie. — S'adresser à Me Tétard, notaire.

A louer ou à vendre à l'amiable, **Maison Bourgeoise** sise à Fleurines, rue de Paris, n° 50. — S'adresser à Me Tétard, notaire.

A vendre à l'amiable, **Maison Bourgeoise** de construction récente et **Pièce de Terre**, sises à Thiers (Oise). S'adr. à Me Tétard, notaire.

Etude de Me R. BARELLA, notaire
à Verberie.

Adjudication volontaire, par le ministère de Me Barella, le Samedi 9 Décembre 1933, à 15 heures, à Verberie, en la salle de la Mairie, de **un Pavillon d'Habitation** avec dépendances et grand jardin, sis à Saint-Sauveur, rue de Courcelles, n° 43.

Etude de Me FERRY, huissier
à Pont-Sainte-Maxence.

A louer, **belle Maison de Campagne**, à proximité de Pont-Ste-Maxence (2 kilom. de la gare). — S'adresser à Me Ferry, huissier.

A vendre à l'amiable, dans riante région de l'Oise, pays boisé, centre de tourisme, **belle Propriété Bourgeoise.** — S'adresser à Me Ferry, huissier.

A céder à l'amiable, région touristique de l'Oise, forêt à proximité, **Fonds de Restaurant, Café, Buvette, Chambres meublées.** Prix modéré. — S'adresser à Me Ferry, huissier.

A vendre à l'amiable, pour cause de départ, dans riante et active localité de l'Oise, **belle Maison** à usage de commerce. — Prix modéré. — S'adresser à Me Ferry, huissier.

DÉPOT DE
Charrues **FONDEUR**
BOURGOGNE
DÉPOSITAIRE
SENLIS (Oise)

Joindre à toute demande de changement d'adresse la dernière bande du journal et 1 franc pour frais de nouvelles bandes.

AMEUBLEMENTS COMPLETS
TAPISSERIE - DÉCORATION
Chambres à Coucher — Salles à Manger
Paul ROUSSEAU
13, rue du Châtel, SENLIS - Téléphone 1
Meubles et Sièges DE TOUS STYLES | Lits fer et cuivre ARTICLES DE LITERIE
GLACES — TAPIS — RIDEAUX

Service Rapide Journalier
PARIS, CREIL, NOGENT-SUR-OISE, MONTATAIRE, SENLIS
Maison H. PROT
60, rue de la Santé, PARIS (XIVe) — Gob. 83.62
Livraison à domicile dans tout PARIS
Correspondance avec toutes les Villes de France desservies par SERVICE RAPIDE
TRANSPORTS — DÉMÉNAGEMENTS

Dépôts à PARIS
36, rue Etienne-Marcel. Gut. 60-64
21, rue des Marais. Nord 32-15
46, rue Montorgueil. Louvre 21-31
2, place du Caire. Gut. 54-05
59, rue de Cléry. Central 02-21
13, r. des Petits-Carreaux. Gut. 19-40
10, rue Boulle (Bastille). Roq. 76-98
46, rue Montorgueil. Louvre 16-54
69, rue Saint-Sauveur. Central 72-02
12, rue des Fontaines. Arch. 67-04
60, rue de la Santé. Gob. 83-62 dernier départ.

Dépôts
CREIL
Maison Huot, 26, rue de la République. Tél. 2-65.
MONTATAIRE
Maison Saint-Albin, 124, r. Jean-Jaurès
NOGENT-SUR-OISE
Maison Denis, 2, rue de l'Aubier.
SENLIS
Maison Leclercq-Encausse, 61, rue de la République. Tél. 37.

Autos -:- Motos -:- Cycles -:- Armes
Maison fondée en 1892
MACHINES A COUDRE — VOITURES D'ENFANTS
VENTE & ACHAT — Stock d'Accessoires et de Pièces détachées — ÉCHANGE & LOCATION
PNEUS AUTOS
Huiles et Graisses Industrielles — Carbure
DÉBIT DE POUDRES. MUNITIONS. ARTICLES DE CHASSE
SPÉCIALITÉ DE CARTOUCHES CHARGÉES
Fusil Charlin — Carabines de Précision
Maurice CHEVAUX
MOTORISTE — ARMURIER
16-18, Place Henri-IV, à SENLIS (Oise)
TÉLÉPHONE 97 — R. C. Senlis 2193
Représentant des Motos TERROT
Tous Modèles en Magasin. Essai facultatif
Agent des Grandes Marques de Cycles
Ravat-Wonder - Terrot
La Française-Diamant - De Dion-Bouton - Thomann, etc...
— ARTICLES GARANTIS — PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE —
RÉPARATIONS IMMÉDIATES & TRES SOIGNÉES

Messagerie Senlis-Paris-Pont-Sainte-Maxence
Aller et Retour tous les Lundis et Jeudis
BUREAUX :
SENLIS : M. AUGER, impasse du Tour-de-Ville.
PONT-SAINTE-MAXENCE : 6, rue des Vendredis.
PARIS : 6, rue Jean-Lantier. — 6 bis, rue du Pasteur-Wagner. — 21, rue du Faubourg-Saint-Denis. — 19, rue Daval.
Pour vos DÉMÉNAGEMENTS, TRANSPORTS demandez nos prix les plus avantageux
Pour renseignements, s'adresser : BUREAU SENLIS ou téléphoner au 227 Senlis.

Arrondissements de SENLIS et de MEAUX
Pour Acheter ou Vendre : Fonds de Commerce — Fermes — Propriétés — Terrains
ADRESSEZ-VOUS A
Albert TROUT
EX-PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE
Grande Rue
à DAMMARTIN-EN-GOELE (S.-et-M.)
783

VIDANGES INODORES
PAR PROCÉDÉS MODERNES
Albert DELGORGE Fils
9, Route de Nanteuil, à SENLIS
TÉLÉPHONE 302